

Sos Disparus - **Sos Disparus** - Sos Disparus - **Sos Disparus** - Sos Disparus – **Sos Disparus**

المفقودون DISPARUS  
DISPARUS المفقودون  
المفقودون DISPARUS المف  
DISPARUS المفقودون  
DISPARUS المفقودون  
DISPARUS المفقودون  
المفقودون DISPARUS  
المفقودون DISPARUS

Collectif des  
Familles de  
Disparus en  
Algérie

**REVUE DE PRESSE**

**Mars 2021**

## Contenu

Algerie360 – Le 01 mars 2021 : Porté disparu, le YouTubeur “Fekrinho” retrouvé mort à Oran .....	4
Radio M – Le 01 mars 2021 : 15 000 Diplômés de doctorat et de magistère sans postes budgétaires : « le recrutement direct est un droit » .....	5
El Watan – Le 02 mars 2021 : Tribunal d’Oran : Saïd Boudour et Nouredine Tounsi Devante le juge.....	7
El Watan – Le 02 MARS 2021 : Tribunal de Bir Mourad Raïs : Un journaliste d’El Watan condamné à deux mois de prison ferme .....	8
Radio M – Le 03 mars 2021 : Affaire de torture de Sami Dernouni : les avocats livrent leur version des faits ! .....	9
El Watan – Le 03 mars 2021 : Malgré un dispositif de sécurité dense: Les étudiants font vibrer la Casbah .....	11
El Watan – Le 04 mars 2021 : Hirak, Sami Dernouni affirme avoir été torturé lors de sa garde à vue .....	14
El Watan – Le 04 mars 2021 : Reconnaissance par le président Macron de l’assassinat de Ali Boumendjel : Un petit pas dans la bonne direction.....	15
El Watan – Le 05 mars 2021 : Bejaïa, Le mouvement reprend ses repères.....	18
Info-algerie.com – Le 06 mars 2021 : Canada, un Algérien devant la justice pour avoir forcé ses filles à porter le voile .....	19
Radio M – Le 08 Mars 2021 : Adoption du nouveau code électoral en Conseil des ministres ..	20
Le soir d’Algérie – Le 08 Mars 2021 : Féminicides, droit à l’héritage, législation perméable... Le combat inachevé des Algériennes .....	21
El Watan – Le 08 mars 2021 : La population conteste le nouveau découpage administratif....	23
Radio M – Le 08 mars 2021 : La situation des droits de l’homme en Algérie inquiète sérieusement l’ONU.....	24
El Watan – Le 08 mars 2021 : Journée internationale des droits de la femme : Des acquis en deçà des sacrifices .....	26
El Watan – Le 08 mars 2021 : Hassiba Gherbi. Docteur en sciences économiques : « Les femmes sont plus susceptibles d’accepter de travailler pour une faible rémunération » .....	28
Le soir d’Algérie – Le 09 mars 2021 : L’ARAV met en garde les télés contre « les provocations » .....	30
El Watan – Le 09 mars 2021 : Rassemblement des mères des disparus devant la maison de la presse : « Nous voulons connaître la vérité » .....	31
Radio M – Le 09 mars 2021 : L’ONU épingle l’Algérie sur l’affaire Mebarki .....	32
Radio M – Le 10 mars 2021 : La Marche des étudiants réprimée à Tizi-Ouzou .....	34
Radio M – Le 10 mars 2021 : L’ONG « Article 19 » dénonce le projet de déchéance de nationalité en Algérie. ....	35

<b>Radio M – Le 10 mars 2021 : La conférence de Nekkaz empêchée par les forces de l’ordre : ses avocats déposeront plainte.....</b>	<b>36</b>
<b>Radio M – Le 10 mars 21 : Procès Said Boudour, la partie civile quitte la salle d’audience !..</b>	<b>37</b>
<b>Algerie360 – Le 10 mars 2021 : Suicides ; une deuxième adolescente retrouvée pendue à Bouira .....</b>	<b>38</b>
<b>El Watan – Le 13 mars 2021 : Des milliers de personnes ont marché hier dans plusieurs villes du pays. Le Hirak face à de nouveaux défis.....</b>	<b>39</b>
<b>El Watan – Le 14 mars 2021 : Loi électorale et dissolution des Assemblées locales (APC et APW) ; Une disposition transitoire « anticonstitutionnelle ».....</b>	<b>42</b>
<b>Radio M – Le 14 mars 2021 : Protection des personnes handicapées ; la révision de la loi est en cours, selon le ministère de la Solidarité .....</b>	<b>46</b>
<b>Radio M – Le 15 mars 2021 : Hirak et Violences policières à Oran ; des militants déposent plainte contre le wali .....</b>	<b>47</b>
<b>Algerie360 – Le 15 mars 2021 : Espagne, 8 Harragas algériens arrêtés, la police espagnole dépassée .....</b>	<b>47</b>
<b>Radio M – Le 16 mars 2021 : Hirak, les étudiants révèlent au grand jour l’affaire Ben Reouane !.....</b>	<b>50</b>
<b>El Watan – Le 16 mars 2021 : Affaire Abdelhakim Setouane, Le parquet requiert 18 mois de prison ferme .....</b>	<b>51</b>
<b>Radio M – Le 16 Mars 2021 : Marche des militaires à la retraite à Alger, deux blessés et des rassemblements prévus ce soir .....</b>	<b>52</b>
<b>El Watan, Le 17 mars 2021 : Oran, Deux avocats portent plainte contre la police .....</b>	<b>53</b>
<b>Radio M – Le 17 Mars 2021 : RSF demande une enquête sur l’agression de journalistes à Alger.....</b>	<b>54</b>
<b>El Watan – Le 17 mars 2021 : Ils ont manifesté hier dans la capitale, les étudiants rejettent les législatives anticipées.....</b>	<b>55</b>
<b>El Watan – Le 20 mars 2021 : 109e vendredi de mobilisation du Hirak, la force tranquille ....</b>	<b>57</b>
<b>Algerie360 – Le 20 mars 2021 : Niveau de vie ; l’Algérie en bas de classement africain.....</b>	<b>59</b>
<b>Radio M – Le 22 mars 2021 : L’Organisation nationale des victimes du terrorisme fait entendre sa voix !.....</b>	<b>60</b>
<b>Radio M - Le 23 mars 2021 : Un ex-député du RCD convoqué par la gendarmerie nationale.</b>	<b>61</b>
<b>Radio M – Le 23 Mars 2021 : Le mouvement des chômeurs de Ouargla prend une tournure dramatique .....</b>	<b>62</b>
<b>Le soir d’Algérie – Le 28 Mars 2021 : Louisa Hanoune, « Les législatives visent à maintenir le statu quo » .....</b>	<b>63</b>
<b>El Watan – Le 29 mars 2021 : Appel à la ratification de la convention 190 contre le harcèlement : Un code de conduite pour protéger les travailleuses des violences.....</b>	<b>64</b>

## **Algerie360 – Le 01 mars 2021 : Porté disparu, le YouTubeur “Fekrinho” retrouvé mort à Oran**



Cinq jours après sa mystérieuse disparition, le YouTubeur Fekri Ben Chenane, plus connu sous le pseudo de Fekrinho, a été retrouvé mort aujourd’hui, ce qui met fin à plusieurs heures de recherches, qui n’ont pas pu sauver la vie au défunt.

La nouvelle macabre vient de tomber, le corps sans vie de jeune YouTubeur Fekri Ben Chenane, appelé Fekrinho, a été retrouvé. La découverte de la dépouille a été faite aujourd’hui, vendredi, 01 mars 2021, au niveau de la plage appelée Cap Rousseau, à Oran.

Selon la protection civile d’Oran, le cadavre du jeune YouTubeur a été retrouvé par l’une de leurs équipes de plongeurs qui poursuivaient les recherches depuis plusieurs jours. Le corps sans vie était coincé entre les rochers de la plage oranaise. La famille de défunt s’est déplacée sur les lieux et aurait confirmé qu’il s’agissait bel et bien de leur enfant Fekri Ben Chenane.

Aucune information supplémentaire concernant les circonstances de la mort du jeune YouTubeur n’a été donnée. Le mystère qui entourait la disparition, et désormais la mort de Fekrinho, demeure donc entier pour le moment.

### **Une disparition mystérieuse**

La disparition de jeune YouTubeur, Fekri Ben Chenane, appelé Fekrinho, a été signalée par sa famille pendant la semaine passée. Le YouTubeur à succès au sein de la jeunesse oranaise et algérienne a été vu pour la dernière fois prenant le chemin de la forêt de Canastel.

Fekrinho, comme l’avait indiqué sa famille, est sorti du domicile familial, vendredi dernier, le 24 février 2021, pour aller faire sa séance de sport, au niveau de la forêt de Canastel, comme à son habitude. Aucune trace de lui n’a été retrouvée depuis ce moment.

Fekri Ben Chenane est un YouTubeur assez connu parmi des internautes. Ses vidéos drôles et porteuses de messages, ont pu faire de sa chaîne l’une des plus suivies en Algérie.

## Radio M – Le 01 mars 2021 : 15 000 Diplômés de doctorat et de magistère sans postes budgétaires : « le recrutement direct est un droit »



Les membres de la coordination nationale des titulaires de diplômes de doctorats et de magistères ont tenu ce lundi un sit-in devant la Faculté d'Alger II Benyoucef Benkhedda (fac centrale) à Alger-centre, pour revendiquer leur droit à un recrutement direct, surtout que ces enseignants sont admis à base d'un concours national

La coordination qui a été créée depuis 2 ans a organisé plusieurs actions de protestation, dont celle du 1er février dernier devant le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, où leur action a été réprimée par les forces de l'ordre.

Rencontré ce matin, en marge de la protestation à Alger-Centre, Hachemi Amar, doctorant en 5ème année droit à l'université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, a déclaré à Radio M que les recrutements ont été bloqués par le ministère à cause des restrictions budgétaires adoptées par le gouvernement depuis 2015.

Selon lui, le gouvernement refuse de budgétiser les postes aux diplômés de doctorat et de magistère, alors que les universités connaissent un besoin en recrutement. « Pour l'instant on travaille en tant que vacataires à raison de 8000 DA par mois, tout en accomplissant les mêmes tâches que les enseignants titulaires ».

Les universitaires protestataires ont scandé des slogans tels que : « honte à l'Etat du pétrodollar où le docteur est en chômage », ou encore « l'Algérie est notre pays et nous sommes son élite et son espoir ». Sur l'une des pancartes brandies par les universitaires, on peut lire notamment « non au projet de loi sur les doctorants, non à l'insertion dans les entreprises économiques, non à l'inscription du doctorat dans la fonction publique, notre formation académique et non professionnelle, magistère, doctorat, notre place est dans les universités.

### Plus de 15 000 universitaires attendent un recrutement

L'enseignant et doctorant en droit à l'université de Tizi-Ouzou a notamment indiqué qu'il « y a environ 15000 doctorants et étudiants en magistère au niveau national, qui attendent leur recrutement ». Il a ajouté également que « le besoin national en enseignants universitaires s'élève à 50 000 postes (Chiffre du Conseil national de l'enseignement supérieur CNES. Ndlr) ». « L'université de Tizi-Ouzou à elle seule a un besoin de 3000 enseignants », souligne-t-il.

La coordination qui a déjà organisé trois sit-in devant le ministère a été reçue une fois par le ministre. « Il nous ont proposé des solutions de bricolage que nous avons dû refuser, comme par exemple aller travailler dans des entreprises économiques, alors que ce n'est pas ce que nous demandons », a déclaré Hachemi Amar. Et d'ajouter : « nous sommes formés pour être des enseignants. Nous avons eu nos postes avec à travers nos années de labeur et personne ne peut nous prendre ce droit ».

Pour rappel, le 9 février dernier, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Abdelbaki Benziane, cité par l'APS, a déclaré, devant la communauté universitaire à Tiaret que « la revendication du recrutement direct concernant les diplômés du magister et du doctorat est légitime et la solution est attendue de la part de la commission mixte chargée d'étudier ce dossier pour trouver des domaines de recrutement de cette catégorie ».

## **El Watan – Le 02 mars 2021 : Tribunal d’Oran : Saïd Boudour et Nouredine Tounsi Devante le juge**

Le procès du journaliste et militant des droits de l’homme Saïd Boudour et du lanceur d’alerte Nouredine Tounsi est prévu aujourd’hui. Ils sont poursuivis respectivement pour « outrage à corps constitué », « diffamation et début de menace » (en ce qui concerne Saïd Boudour) et « complicité de chantage », pour ce qui est de Nouredine Tounsi.

Saïd Boudour a été d’ailleurs présenté hier devant le procureur du tribunal de Fellaoucène d’Oran pour « exécution du jugement de mandat de dépôt prononcé par la chambre d’accusation (cour d’Oran) », selon un communiqué du CNLD parvenu à notre rédaction.

Il faut savoir que lorsque les avocats avaient demandé, en novembre dernier, la mise en liberté provisoire de leurs deux clients, le juge d’instruction avait ordonné son exécution, mais le procureur avait fait appel et la chambre d’accusation avait confirmé la mise en liberté provisoire pour Tounsi alors qu’elle avait ordonné la mise sous mandat de dépôt contre Saïd Boudour.

Mais Nouredine Tounsi était déjà sous mandat de dépôt depuis le mois d’octobre dernier pour une autre affaire. Les deux devront être jugés aujourd’hui suite à leur opposition au jugement par défaut qui a été rendu public le 24 novembre 2020, et qui les a condamnés « à un an de prison ferme et 50 000 DA d’amende et octroi à la partie civile 500 000 DA de réparation ».

Aujourd’hui, ils seront défendus par le collectif d’avocats du Hirak (entre autres Farid Khemisti, Fatima Zohra, Meziane, Ahmed Mebarek, Messaoud Aït Rahmane), mais selon des sources, le procès devra vraisemblablement être renvoyé à la matinée de demain, étant entendu qu’il s’agit du seul jour de la semaine où le tribunal d’Oran traite des affaires en visioconférence.

Et comme demain, le collectif d’avocats sera au tribunal de Mostaganem pour le procès de Dalila Touat, le procès de Tounsi et Boudour devra être reporté au mercredi suivant (10 mars 2021) avec une demande de liberté provisoire au profit des deux détenus.

## **El Watan – Le 02 MARS 2021 : Tribunal de Bir Mourad Raïs : Un journaliste d’El Watan condamné à deux mois de prison ferme**

La nouvelle est tombée tel un couperet sur la rédaction d’El Watan. Notre collègue, le journaliste de la rubrique sportive, Tarek Aït Sellamet, a été condamné, par la juge près le tribunal de Bir Mourad Raïs, à deux mois de prison ferme et 20 000 DA d’amende... pour « diffamation ».

Le verdict prononcé, dimanche dernier, condamne aussi le journal à une amende de 150 000 DA et à un dédommagement de 100 000 DA. Notre collègue a été poursuivi en justice par l’ancien directeur de l’École nationale supérieure en science et technologie du sport (ENSSTS) de Dély Ibrahim, qui l’a accusé de diffamation, suite à la publication d’articles le concernant.

Le tout dernier a été publié en août 2020, dans lequel le journaliste a repris les déclarations et le contenu de quatre courriers adressés par une enseignante de l’ENSSTS au ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS).

Cette dernière, acquittée par la justice, se plaignait, depuis le mois de février 2020, du « harcèlement moral de la part de l’ex-directeur de l’école ». N’ayant pas reçu de réponse de la part du MJS, l’enseignante s’est adressée à notre rédaction. « Je n’ai fait que reprendre les déclarations de l’enseignante dans cet article. Il y en a eu aussi d’autres dans lesquels j’ai repris les déclarations de syndicalistes accusant le même directeur de fraude lors du concours d’entrée à l’école en 2019, de licenciements abusifs de syndicalistes et du harcèlement sur d’autres employés de l’école », nous explique Tarek Aït Sellamet, précisant que d’autres médias ont déjà traité ces sujets.

### **La dépénalisation des délits de presse ignorée**

Pour rappel, l’ex-directeur de l’ENSSTS avait exercé son droit de réponse qui a été publié, dans le respect de la loi, sur les colonnes d’El Watan quelques jours après la publication de l’article « incriminé». Ce verdict suscite en tout cas des interrogations. Et pour cause, les délits de presse sont dépénalisés depuis 2016. La Constitution de 2020, loi suprême du pays, stipule clairement dans son article 54 que « le délit de presse ne peut être sanctionné par une peine privative de liberté ». La loi sur l’information de 2012 ne contient également aucun article sanctionnant le journaliste par ce genre de peine. Même la notion de la «diffamation» a été supprimée dans ce texte. Le chapitre « des infractions commises dans le cadre de l’exercice de l’activité journalistique » ne prévoit que des amendes pour certains délits de presse, dans lesquels ne figure pas la diffamation. Cette notion n’est maintenue dans la loi algérienne que dans le code pénal qui, lui, n’est pas supérieur à la Constitution.

## **Radio M – Le 03 mars 2021 : Affaire de torture de Sami Dernouni : les avocats livrent leur version des faits !**



**Après l’affaire de l’étudiant Walid Nekkiche, les membres de la défense de l’activiste incarcéré, Sami Dernouni, ont déclaré hier qu’il a été torturé par un service de renseignement le mois de décembre dernier. Les avocats ont cité deux endroits de torture différents. Quels sont les tenants de cette affaire ?**

**Un réquisitoire de dix ans de prison ferme !**

Incarcéré depuis le 07 décembre 2020, à la prison de Koléa le jeune activiste du mouvement populaire que connaît l’Algérie depuis le 22 février 2019 (Hirak), a été jugé hier au tribunal de Tipasa. Il est accusé « d’atteinte au président de la République », « incitation a attroupement non armé », « diffusion de fausses informations », « réception de provenance étrangère » et « participation à un complot » selon l’article 78 du code pénal. Le parquet a requis la peine maximale, à savoir 10 ans de prison ferme à l’encontre du détenu. Le verdict sera prononcé le 09 mars 2021. Namia Abdelkader qui a bénéficié d’une liberté provisoire le 20 février passé, est citée dans le même dossier que l’activiste.

**« Torturé à Antar ou à Blida » ?**

Dans une vidéo largement partagée sur les réseaux sociaux, les deux avocats de Sami Dernouni, Me Abdellah Haboul et Me Ali Fellah, évoquent deux endroits de torture différents. Le premier cite le service d’enquête judiciaire régional de la wilaya de Blida, qui dépend de la Direction générale de la sécurité intérieur (DGSI), et le second avocat indique que le détenu d’opinion a été torturé « à la caserne des services de renseignement, plus connue sous le nom de Antar », située à Alger.

**Que disent les Procès-Verbaux ?**

Contacté par Radio M, Me Ali Fellah a fait savoir que Sami Dernouni a déclaré lors de son procès qu’il a été conduit à « Antar » où il a été « dénudé, aspergé d’eau froide, tabassé, insulté, et électrocuté ». « Mais dans les Procès-verbaux (PV) présentés par la police judiciaire à la justice, il est mentionné que Dernouni a été interrogé au service d’enquête judiciaire régional de Blida ». « Les PV ne citent pas le service algérois » révèlent les avocats.

**« Voilà, tu es à Antar, le service que tu as insulté ! »**

L’activiste a insisté sur le fait qu’il a été conduit à ladite caserne, à Alger, après son arrestation et la perquisition de l’appartement où il était hébergé à Tipasa le 7 décembre dernier.

« Le même jour, vers 19h30, j’ai été cagoulé, menotté, et déplacé en voiture d’un endroit à un autre. Le véhicule a roulé pendant plus d’une heure » a déclaré Dernouni hier. « Arrivé à destination, les services de sécurité en tenue civile, qui se sont présenté comme des agents de

renseignement m'ont dit, « voilà, tu es à Antar, le service que tu as insulté ! » a révélé Sami Dernouni au juge.

**« Un dossier vide »**

Selon les avocats, le détenu a été « forcé de faire des aveux sous la torture » subie lors de son interrogatoire et ont qualifié ces pratiques de graves dépassements, d'autant plus que son « droit de consulter un médecin lui a été refusé. Et qu'il a été interrogé plus de 100 heures ».

De son côté, Me Abdellah Heboul, a fait savoir que le dossier de l'activiste était totalement vide. « Il n'y a aucune preuve qui démontre son implication dans un quelconque délit », a-t-il précisé. Un avis partagé par Me Ali Fellah qui s'exclame sur le fait que le juge et le parquet n'ont pas ouvert d'enquête au moment où les dépassements ont été signalés malgré la clarté de la loi, de la Constitution et des accords internationaux concernant la torture !

Rappelons qu'en début février, l'étudiant Walid Nekkiche avait révélé, lors de son procès, avoir été victime de torture et d'agression sexuelle durant 12 jours en 2020 par le même service de sécurité et une enquête a été ouverte après une grande campagne de dénonciation nationale et internationale.

## El Watan – Le 03 mars 2021 : Malgré un dispositif de sécurité dense: Les étudiants font vibrer la Casbah



Après leur marche réprimée du 23 février dernier, les étudiants ont réussi hier à se réapproprier « leur » mardi en faisant entendre vigoureusement leur voix au milieu d'une ville assiégée. Déjouant le dispositif imposant des forces de l'ordre qui les ont encerclés à la place des Martyrs, ils ont investi fougueusement les ruelles de La Casbah résistante, sur les traces de Ali La Pointe. Une inspiration de génie qui restera comme l'une des plus belles pages du Hirak étudiant.

Encerclés par la police à la lisière de la Place des Martyrs, les étudiants réussissent à échapper à l'emprise des forces de l'ordre en s'engouffrant dans les ruelles de la Casbah et son labyrinthe inextricable. Ils sortent par la rue Ali Amar en scandant des chants à la gloire du légendaire Ali La Pointe. La symbolique est saisissante.

Alger, 2 mars 2021. Place des Martyrs. Il est un peu plus de 10h. Temps couvert. Gris. Des brumes épaisses recouvrent la baie. Une imposante armada quadrille la place. Des agents en uniforme et en civil arpentent l'esplanade. Le Hirak estudiantin devait s'ébranler de Sahate Echouhada à 10h30, son point de départ habituel, comme le précisait un communiqué diffusé la veille par la principale coalition du mouvement étudiant.

Les minutes filent et point de manifestants. Seule une poignée de reporters et quelques citoyens occupent la place. L'impressionnant dispositif policier complique la tâche aux étudiants. L'état sécuritaire laisse présager que la marche sera contrariée comme elle le fut mardi dernier, où l'intervention des forces de l'ordre a fortement perturbé le premier « mardi » du Hirak universitaire après la trêve.

« *C'est bien ici la marche des étudiants ?* » s'enquiert un jeune homme en lunettes, dans les 22-23 ans, qui suit des études en gestion des ressources humaines dans un centre de formation professionnelle à Birkhadem. « *Je n'ai pas manifesté vendredi passé (lors de la reprise du Hirak hebdomadaire, ndlr), mais aujourd'hui, j'ai tenu à sortir par solidarité avec les étudiants, après la répression de mardi dernier* », nous confie-t-il. Une dame, professeure à la retraite, vient aux nouvelles.

Elle s'approche de Sami, notre reporter-photographe, le prenant pour un étudiant et lui recommande : « *Mettez les filles au milieu. On a peur pour vous, wallah on a peur. Moi, malheureusement, je suis malade. Regardez !* » Elle extirpe une ordonnance de son sac à main, s'excusant presque de ne pas pouvoir participer à la manif.

« *Notre cœur brûle pour ce pays. Faites attention à vous* », dit-elle d'une voix émue. 11h10. Les agents de police intimant l'ordre aux présents, citoyens et journalistes, pêle-mêle, de quitter les lieux. « *Il faut qu'ils circulent, ne les laissez pas occuper le terrain* », grésille une voix dans un talkie-walkie tenu par un policier en civil.

Nous marchons jusqu'à l'orée du TNA lorsque des confrères nous alertent qu'un groupe de manifestants a réussi à s'incruster dans la place. Nous revenons dare-dare sur nos pas et nous trouvons effectivement un groupe d'étudiants auxquels se sont joints de nombreux citoyens de toutes catégories, qui donnaient de la voix. Le noyau de manifestants regroupé devant un arrêt de bus de la Basse Casbah, en contrebas de la Mosquée Ketchaoua, est encerclé par un cordon sécuritaire hermétique.

Ils réussirent tout de même à s'accrocher en scandant : « *Djazaïr horra dimocratia !* » (Algérie libre et démocratique), « *L'étudiant s'engage, système dégage !* ». « *Haggarine etalaba !* » (Oppresseurs des étudiants), « *H'naya tolab, machi irhab !* » (Nous sommes des étudiants, pas des terroristes), « *Dawla madania, machi askaria !* » (État civil, non militaire), « *La khawf, la roâb, echari' mik echaâb !* » (Ni peur, ni crainte, la rue appartient au peuple), « *Ya lil ar ya lil ara talaba taht el hissar !* » (Quelle honte ! les étudiants assiégés), « *Silmiya, silmiya, matalebna charîya !* » (Pacifique, pacifique, nos revendications sont légitimes) ...

Les manifestants brandissaient plusieurs pancartes très expressives. Sur l'une d'elles, on pouvait lire : « Les étudiants sont le carburant de la révolution ».

Un autre proclame : « Le Hirak n'est pas fini. Nous sommes revenus poursuivre le combat parce que rien n'a été réalisé dans l'Algérie nouvelle ». Sur d'autres écriteaux, on pouvait lire : « Notre Hirak se poursuit », « Le CNUAC et le SESS avec les étudiants », « La répression n'est pas la solution ». 11h48. Les étudiants tentent de briser le siège des forces antiémeute.

Le cordon ne cède pas. Les manifestants prennent alors la police de court en s'engouffrant dans une ruelle, en l'occurrence la rue Saâd Ben Ferhat, qui recoupe la rue du Vieux Palais.

### **Sur les traces d'Ali La Pointe**

La foule sort du côté de la rue Hadj Omar, tout près de la Mosquée Ketchoua. Le cortège prend ensuite à droite et s'engage dans une autre venelle étroite, la rue Ahmed et Mohamed Mecheri, passe près du Musée national de la Miniature, rue Abdelkader Aoua, puis se faufile dans le dédale vertigineux de la vieille ville. Dans ce labyrinthe inextricable, impossible de les arrêter. Une inspiration de génie ! Des voix hurlent « *Nodo ya Assima nodo !* » (Réveille-toi Alger) ; d'autres crient « *l'Istiqlal !* » (L'indépendance !). Un homme d'un certain âge lance d'un ton bienveillant : « *Hadou ouledna* » (Ce sont nos enfants).

La marée humaine pousse encore dans le dédale délabré de la cité historique. « *On allie Hirak et tourisme, c'est fabuleux !* » s'amuse un monsieur visiblement enchanté. Un autre fulmine, n'ayant pas le cœur à faire le touriste : « *Regardez ce qu'ils ont fait de La Casbah ! Lebled rabet (le pays est en ruine) et eux ils ont tout siphonné* ». La foule compacte continue à monter, gravit les marches d'un escalier antique. Une dame lance un émouvant « *Tahyia El Djazaïr !* » (Vive l'Algérie !).

Des youyous fusent. On débouche sur la rue Ali Amar, du nom du légendaire Ali La Pointe dont les Hirakistes, par millions, n'ont de cesse d'acclamer le nom en lui adressant leurs plaintes rageuses. La symbolique est saisissante.

D'aucuns en ont la chair de poule. Les manifestants répètent : « *Oh ya Ali, ouledk ma rahoumche habssine, oh ya Ali, âla el houriya m'awline !* » (Oh Ali, tes enfants ne s'arrêteront pas, ils arracheront la liberté).

La lave incandescente enflamme La Casbah, continue à battre furieusement le pavé en traversant l'ex-rue Randon jusqu'à Djamaâ Lihoud, l'ancienne synagogue devenue mosquée Ibn Farès. « *Partagez ! Partagez ! sawrou (filmez)* », martèle un homme. Un autre hurle à tue-tête en s'adressant à la foule : « *Qu'est-ce que vous voulez ?* », et un marcheur transi de lui rétorquer avec vigueur : « *La liberté !* ».

La procession continue jusqu'à la rue Bouzrina, enchaîne par la rue Patrice Lumumba avant de rejoindre la rue Larbi Ben M'hidi aux cris de : « *Ahna ouled Amirouche, marche arrière ma n'ouellouche !* » (Nous sommes les enfants de Amirouche, on ne fait pas de marche arrière). La police s'avoue vaincue. Le dispositif sécuritaire est submergé par les flux insurgés. Ils sont à présent quelque 2500, peut-être 3000, à faire trembler la capitale.

A hauteur de la place Emir Abdelkader tonne un fulgurant « *Etalaba bravo alikoum, wel Djazaïr teftakhor bikoum !* » (Bravo les étudiants, l'Algérie est fière de vous). Une large banderole est déployée, assortie de ce message : « L'amendement de la Constitution, la dissolution de l'APN, la grâce présidentielle, sont une comédie, le problème est dans la légitimité ».

12h30. Le cortège transite par l'avenue Pasteur. Il se voit bloqué un bon moment par un imposant cordon des forces antiémeute à hauteur de la galerie Omar Racim. Les digues bleues finissent par céder.

La marée en ébullition traverse Pasteur, bifurque par la rue du 19 Mai 56, poursuit par la rue Sergent Addoun avant d'être accueillie par un autre dispositif imposant qui empêche les manifestants d'emprunter le boulevard Amirouche comme à l'accoutumée. Une dame s'écrie : « *Ya lil aâr Açima taht el hissar !* » (Quelle honte ! La capitale en état de siège). 13h25. Immobilisés au niveau du carrefour qui sépare le boulevard Amirouche de la Grande-Poste, les frondeurs chantent à l'unisson *Min Djibalina* avant d'entonner *Qassaman* cinq minutes plus tard. Mais la marche n'est pas encore finie.

Abdenour Aït Said, une des figures du mouvement, prend la parole quand une charge violente de la police disperse les manifestants. Bousculade. Cris. Panique. Les marcheurs sont repoussés vers Tafourah. La manif se termine comme elle a débuté : d'une manière électrique, chaotique, à cause de l'intervention musclée de la police. Mais les jeunes fougueux des campus ont tenu magnifiquement leur pari. Le mardi des étudiants marque officiellement son retour de façon épatante.

## **El Watan – Le 04 mars 2021 : Hirak, Sami Dernouni affirme avoir été torturé lors de sa garde à vue**

Nouvelle dénonciation de la torture dans les locaux des services de sécurité. Quelques jours après les révélations faites devant le tribunal par le jeune étudiant Walid Nekkiche, qui ont contraint les autorités judiciaires à ouvrir une enquête, un autre détenu du Hirak affirme lui aussi avoir été victime de sévices pendant sa garde à vue.

Il s'agit de Sami Dernouni, une jeune hirakiste de la wilaya de Batna, arrêté en décembre 2020 et jugé mardi par le tribunal de Tipasa. Selon ses avocats, l'accusé a affirmé, devant le juge, qu'il a été victime de « tortures » dans les locaux de la caserne « Antar », où il a été interrogé pendant 106 heures. « Sami Dernouni a fait des déclarations très graves devant le juge et le représentant du parquet. Il a affirmé qu' il *‘a été déshabillé, battu, torturé au pistolet électrique Tasser’* », précise M<sup>e</sup> Ali Fellah, membre du collectif d'avocats de Sami Dernouni et de l'enseignante Namia Abdelkader, jugée, elle aussi, dans la même affaire.

L'accusé, ajoute-t-il, a affirmé que tous les *« propos contenus dans le PV d'audition ne sont pas les siens »*. Selon M<sup>e</sup> Abdallah Heboul, le dossier de Sami Dernouni est entaché de plusieurs *« irrégularités, dont la privation du concerné d'un examen médical »*. *« Il a été maintenu en détention pendant 106 heures. Il est obligatoire de le présenter devant un médecin. Mais cela n'a pas été fait. Dans le PV, il est dit que l'interrogatoire a eu lieu à Blida, alors que Sami Dernouni dit qu'il a été maintenu en garde à vue à la caserne Antar qui est située à Alger »*, déclare l'avocat.

Pour rappel, Sami Dernouni est poursuivi pour « incitation à attroupement », « atteinte à l'unité nationale », « atteinte à la sécurité nationale ». Lors du procès, le procureur a requis 10 ans de prison ferme à son encontre. Le verdict sera rendu le 9 mars prochain.

## **El Watan – Le 04 mars 2021 : Reconnaissance par le président Macron de l’assassinat de Ali Boumendjel : Un petit pas dans la bonne direction.**



Après avoir reconnu le 13 septembre 2018 que Maurice Audin avait été torturé et exécuté par l’armée française à la faveur d’un « *système légalement institué* », Emmanuel Macron a reconnu solennellement, ce mardi, suivant en cela une des « préconisations » du Rapport Stora, que « *Ali Boumendjel ne s’est pas suicidé. Il a été torturé puis assassiné* ». Comme avec Larbi Ben M’hidi, l’armée française a longtemps entretenu le récit selon lequel Ali Boumendjel, mort le 23 mars 1957, « *s’est suicidé* », prétendant qu’il s’était jeté du 6<sup>e</sup> étage d’un immeuble tenu par des parachutistes français à El Biar. La famille du Chahid a toujours demandé que la vérité soit faite sur les circonstances de son exécution.

Le président français Emmanuel Macron a reçu ce mardi 2 mars 2021 à l’Elysée « *quatre des petits-enfants d’Ali Boumendjel pour leur dire, au nom de la France, ce que Malika Boumendjel aurait voulu entendre : Ali Boumendjel ne s’est pas suicidé. Il a été torturé puis assassiné* ». Un aveu qui met fin à un odieux mensonge qui entretenait le mythe que le Chahid Ali Boumendjel « *s’est suicidé* » pour masquer un crime d’État.

En écho à l’une des « préconisations » du Rapport Stora, Emmanuel Macron a reconnu, ce mardi 2 mars, la responsabilité de l’État français dans l’assassinat de l’avocat Ali Boumendjel. C’est ce qu’a annoncé un communiqué de l’Élysée où l’on peut lire : « *Conformément à la mission que le président de la République lui avait confiée, Benjamin Stora a remis, le 20 janvier dernier, son rapport sur la mémoire de la colonisation et de la guerre d’Algérie. Parmi ses préconisations figure la reconnaissance par la France de l’assassinat d’Ali Boumendjel, avocat et dirigeant politique du nationalisme algérien* ».

Et le communiqué de préciser : « *Aujourd’hui (mardi, ndlr), le Président de la République a reçu au palais de l’Élysée quatre des petits-enfants d’Ali Boumendjel pour leur dire, au nom de la France, ce que Malika Boumendjel aurait voulu entendre : Ali Boumendjel ne s’est pas suicidé. Il a été torturé puis assassiné* ». Pour rappel, Emmanuel Macron avait reconnu de la même façon, le 13 septembre 2018, « *que Maurice Audin a été torturé puis exécuté ou torturé à mort par des militaires qui l’avaient arrêté à son domicile* », ajoutant que cette mort « *a été rendue possible par un système légalement institué* ».

En recevant les membres de la famille du Chahid Ali Boumendjel, M. Macron leur a également fait part de « *sa volonté de poursuivre le travail engagé depuis plusieurs années pour recueillir les témoignages et encourager le travail des historiens par l’ouverture des archives afin de donner à toutes les familles des disparus, des deux côtés de la Méditerranée, les moyens de connaître la vérité. Ce travail sera prolongé et approfondi au cours des prochains mois afin que nous puissions avancer vers l’apaisement et la réconciliation* ».

L'Élysée souligne : « *La génération des petits-enfants d'Ali Boumendjel doit pouvoir construire son destin, loin des deux ornières que sont l'amnésie et le ressentiment. C'est pour eux désormais, pour la jeunesse française et algérienne, qu'il nous faut avancer sur la voie de la vérité, la seule qui puisse conduire à la réconciliation des mémoires. C'est dans cet esprit que le président de la République a souhaité faire ce geste de reconnaissance, qui n'est pas un acte isolé* ». Et de marteler : « *Aucun crime, aucune atrocité commise par quiconque pendant la Guerre d'Algérie ne peut être excusé ni occulté. Ils doivent être regardés avec courage et lucidité, dans l'absolu respect de toutes celles et ceux dont ils ont déchiré la vie et brisé le destin* ».

Revenant sur les terribles circonstances dans lesquelles a été exécuté l'avocat nationaliste, le document de l'Élysée livre ce récit glaçant : « *Au cœur de la Bataille d'Alger, il fut arrêté par l'armée française, placé au secret, torturé, puis assassiné le 23 mars 1957. Paul Aussaresses avoua lui-même avoir ordonné à l'un de ses subordonnés de le tuer et de maquiller le crime en suicide* ».

La déclaration solennelle n'a pas manqué d'exprimer aussi une pensée émue pour Malika Boumendjel, l'épouse de l'avocat martyr et « *ses quatre enfants âgés alors de sept ans à vingt mois : Nadir, Sami, Farid et Dalila* ». « *Malika Boumendjel nous a quittés il y a peu, elle aurait eu cent deux ans aujourd'hui. Elle avait fait du combat pour la vérité sur les circonstances de la mort de son mari, de son père, Belkacem Amrani, de son frère, André Amrani et de leur ami Selhi Mohand, tous disparus en 1957, celui de sa vie. Elle voulait que la vérité soit connue et reconnue de tous, pour sa famille, pour l'Histoire, pour l'Algérie et pour la France où certains de ses enfants et petits-enfants construisaient leur vie* ».

« Surtout qu'on ne nous parle plus de suicide »

Dans une interview accordée au journal *Le Monde*, parue le 3 mai 2001, Malika Boumendjel livrait un témoignage bouleversant où elle disait : « *Ma vie de femme s'est arrêtée le 23 mars 1957. C'était un dimanche. Mon plus jeune frère est arrivé en criant : "Ali s'est suicidé !" Il tenait un journal à la main. Je me suis sentie comme anéantie, et en même temps je n'arrivais pas à y croire (...) Je suis rentrée chez moi dans un état second. Les militaires nous ont annoncé que les obsèques n'auraient lieu que le mercredi suivant, mais le corps ne m'a pas été rendu. Le jour de l'enterrement a été pire que tout. Je suis allée à la morgue. J'y ai aperçu Massu, en train de rendre les honneurs à un militaire tombé au combat. Pendant ce temps-là, on faisait passer en vitesse un cercueil plombé, celui de mon mari, qu'on a chargé à bord d'une fourgonnette, avant de prendre la direction du cimetière, sous escorte policière. Tout a été expédié en un quart d'heure. Ali a été enterré comme cela, sans cérémonie, sans rien. Il avait trente-huit ans* ».

Elle poursuit : « *Je me suis retrouvée seule avec mes quatre enfants âgés de sept ans à vingt mois : Nadir, Sami, Farid et la petite Dalila. J'ai appris peu à peu les activités politiques de mon mari. L'un de ses anciens camarades m'a appris qu'il avait été le conseiller politique d'Abane Ramdane. C'était un avocat engagé, un humaniste et un pacifiste.* »

A la fin de l'interview, Malika Boumendjel émettait ce souhait : « *Ce que je souhaite aujourd'hui avec mes quatre enfants, c'est que la lumière soit faite. Nous l'attendons depuis quarante-quatre ans (en 2001, ndlr). Nous avons repris espoir l'année dernière, avec l'affaire Louisette Ighilahriz, mais le choc, ça a été les aveux d'Aussaresses. Un peu plus tard, le 12 décembre, Libération a publié un papier désignant nommément Aussaresses comme l'assassin*

*de mon mari et de Ben M'hidi. Depuis, on n'a plus de doutes là-dessus, mais nous voulons que la vérité soit dite : Ali ne s'est pas suicidé. Il a été torturé puis assassiné. Surtout qu'on ne nous parle plus de suicide, c'est primordial pour nous ! Nous ne disons pas cela dans un esprit de vengeance, nous estimons seulement avoir droit à la vérité. C'est indispensable pour l'Histoire encore plus que pour nous. »*

« C'est courageux ! »

Ali Boumendjel est né le 24 mai 1919 à Relizane. Sa famille est cependant originaire de Beni Yenni, en Kabylie. Son père était instituteur. A la création de l'UDMA en 1946, il adhère d'emblée au parti de Ferhat Abbas. « *Le père, et surtout les deux frères, Ahmed et Ali, ont été engagés dans l'Association des Amis du Manifeste et de la Liberté (AML), puis, à partir de 1946, dans l'UDMA de Ferhat Abbas.*

*A leurs niveaux de responsabilité différents, ils ont tous les deux participé à une décennie de vie partisane, durant laquelle le MTL, l'UDMA et le PCA ont animé la vie politique du 2<sup>e</sup> collège électoral en luttant pour l'indépendance »,* soulignait l'historienne Malika Rahal, auteure de *Ali Boumendjel, une affaire française, une histoire algérienne*, dans une interview à *El Watan-Week End* (édition du 24 mars 2017). « *À partir de l'insurrection, ajoutait l'historienne, il participe à la défense des militants du FLN dans le Collectif des avocats aux côtés de Amar Bentoumi, Arezki Bouzida, Mohammed Hadj Hamou et bien d'autres ».*

Arrêté le 9 février 1957, M<sup>e</sup> Boumendjel sera torturé puis assassiné le 23 mars 1957. Un article du *Monde* daté du 26 mars 1957 titrait : « *L'avocat s'est jeté d'une terrasse située au 6<sup>e</sup> étage de l'immeuble où il était détenu par les parachutistes ».* L'immeuble en question est situé au « *92, avenue Clemenceau (aujourd'hui Ali Khodja) à El Biar »*, précise Malika Rahal qui l'a visité. Sollicité pour nous livrer son sentiment sur ce nouveau geste mémoriel d'Emmanuel Macron, l'historien Fouad Soufi nous dira au téléphone : « *Je pense que c'est une bonne chose. Tout ce qui rapproche les deux pays est toujours une bonne chose. Reconnaître un crime, c'est encore une meilleure chose. C'est courageux. D'un autre côté, par rapport au travail de M. Stora, je note qu'au moins une de ses préconisations a été appliquée. C'est une politique des petits pas et j'espère que cela va aller encore plus loin ».*

L'historien fera remarquer dans la foulée : « *Maintenant, c'est à nous de faire le travail. Ce n'est pas aux Français de dire nous avons tué. C'est à nous d'établir qu'ils ont tué et dans quelles conditions ils ont commis ces crimes. Cela fait presque soixante ans que nous sommes indépendants et on n'a pas la liste de nos martyrs. Cela doit être fait dans chaque village, dans chaque ville. C'est à nous qu'il incombe d'accomplir ce travail. On ne doit pas attendre que les Français le fassent. Et on ne peut pas se contenter continuellement de réagir, il faut agir. Ça devient fatigant d'attendre qu'une décision soit prise outre-Méditerranée pour que ça nous fasse bouger. »*

## El Watan – Le 05 mars 2021 : Bejaïa, Le mouvement reprend ses repères

Aucune présence policière aujourd’hui dans les rues à Bejaïa. « *C’est intrigant !* » nous susurre un manifestant qui a appris qu’à Bouira, par exemple, ce n’est pas le cas.

Le positionnement, la veille, des policiers au carrefour d’Amriw et les alentours de la maison de la culture avait fait croire pourtant au risque d’empêchement de la manif. La marche hebdomadaire s’est déroulée sans le moindre couac, si ce n’est la persistance de certains slogans qui dérangent une partie des manifestants pour être perçus comme attentatoires à l’unité du mouvement ou à l’intégrité de l’État. « *Les partis politiques à la poubelle !* » a crié un groupe de jeunes, sans faire de vagues.

Mais, le slogan, scandé lors de la marche de la communauté universitaire de mardi passé, indispose les centaines de manifestants qui réinvestissent la rue sans se détacher de leur chapelle politique, essentiellement du RCD, PST, FFS et PT, même si l’on ne met pas en avant les sigles. Des slogans que l’on suspecte porter des visées inavouées du courant islamiste ont provoqué hier encore, après l’épisode plus mouvementé de mardi dernier, la protestation de quelques marcheurs, ce qui a créé des altercations verbales brèves et vite éteintes.

Mardi, pour rappel, les étudiants n’avaient riposté en criant « *Ni État islamiste, ni État militaire, Algérie libre et démocratique* ». La polémique autour des tentatives d’accaparement du mouvement par le courant islamiste continue de mettre aux prises ceux qui crient haro sur Rachad et ceux qui croient qu’il faut savoir raison garder soutenant que le danger supposé de ce mouvement n’est qu’une vue d’esprit. Bref. Le mouvement se voit traversé par de gros soupçons de manipulation. En tout cas, les foules des marches de vendredi reprennent progressivement leurs marques. Hier, une partie des tambourinaires du mouvement est de retour pour redonner du rythme aux manifestations qui ont de la peine à s’extirper du cachet folklorique qui leur colle.

Les familles aussi reviennent, timidement mais progressivement, dans la rue. Le projet de loi sur la déchéance de la nationalité examinée par le gouvernement a été décrié par les manifestants qui ont scandé ce nouveau slogan, adapté à l’actualité : « *Ma tkhaoufounache bel djinsia, rabatna el miziriya* » (vous ne nous faites pas peur avec la nationalité, nous avons grandi dans la misère). Tout ce monde montre sa conviction de devoir continuer à exercer la pression sur les tenants du pouvoir, même si l’on risque de s’enliser dans la routine des marches et de rester confiné dans la logique d’un mouvement à réaction.

## Info-algerie.com – Le 06 mars 2021 : Canada, un Algérien devant la justice pour avoir forcé ses filles à porter le voile



Un Algérien qui a immigré au Canada se retrouve devant le palais de justice de Montréal pour avoir forcé ses filles à porter le voile, rapporte « Le Journal de Montréal ».

Les faits ont eu lieu entre 2016 et 2018, quand la famille algérienne a immigré à Montréal. Le père, âgé de 47 ans et de confession musulmane, a obligé ses 4 filles, mineures, à mettre le voile, et les a menacées de mort, si elles osaient l'enlever.

« Elles étaient obligées de porter le voile, il menaçait régulièrement de les tuer s'il les voyait "comme des Québécoises" », a déclaré la juge Josée Bélanger.

La plus jeune des filles avait 8 ans au moment des faits. Le père évitait de battre ses filles avec une ceinture, comme il le faisait en Algérie, pour ne pas laisser de marques, rapporte le média « TVA Nouvelles ». L'Algérien disait à ses filles que si elles portaient plainte « [les autorités] ne feront rien, vous êtes arabes », indique la même source.

### Sauvées par un éducateur

Ce comportement a été dévoilé par un éducateur, qui a demandé à l'une des filles pourquoi elle ne portait pas le voile. La jeune fille a répondu que « sa mère était au courant, mais que si son père l'apprenait, il allait la tuer ».

L'éducateur a alors fait un signalement à la Direction de la Protection de la Jeunesse (DPJ), et le père a été arrêté peu après.

Devant la Juge, il a nié tout crime, mais ses filles ont témoigné des coups et violences qu'elles ont subis. L'Algérien a été déclaré coupable, il est en détention préventive le temps de revenir à la Cour pour connaître sa sentence. Sa femme l'a quitté, et il a perdu toute autorité sur ses filles, qui sont d'ailleurs venues assister à l'audience sans voile.

## **Radio M – Le 08 Mars 2021 : Adoption du nouveau code électoral en Conseil des ministres**



**Le Conseil des ministres a adopté, dimanche lors de sa réunion tenue sous la présidence du Président de la République, Chef suprême des Forces armées, ministre de la Défense nationale, Abdelmadjid Tebboune, le projet d’ordonnance portant loi organique relative au Régime électoral.**

Après examen et approbation du projet d’ordonnance, présenté par le ministre de la Justice, Garde des Sceaux, le président de la République a apporté des précisions et donné des orientations dans lesquelles il a mis l’accent sur « le bannissement dans toutes les étapes du processus électoral de l’argent, sous toutes ses formes, notamment l’argent sale, en concrétisation du principe d’égalité des chances entre candidats.

Appelant à « la révision de la condition d’âge pour la candidature des jeunes et relèvement, à la moitié au lieu du tiers, de leur quota sur les listes électorales », le Président de la République a ordonné, en outre, « l’augmentation, au tiers, du quota des jeunes universitaires sur les listes électorales, en appui aux compétences nationales et diplômés des universités à travers tout le pays ».

A ce propos, il a incité à « l’encouragement de la représentation de la femme, en parité et égalité, sur les listes électorales afin d’abroger le système des quotas et à la prise en compte du nouveau découpage administratif dans la répartition des sièges électoraux aux niveaux local et national ainsi que la condition des signatures en faveur des candidats indépendants et des partis politiques ».

## Le soir d'Algérie – Le 08 Mars 2021 : Féminicides, droit à l'héritage, législation perméable... Le combat inachevé des Algériennes



Les débats et luttes pour l'avancée de la condition féminine continuent à s'imposer avec force en Algérie. Depuis le 22 février 2019, des formes plus expressives sont venues s'y greffer.

Alger (Le Soir) – « Pas de changement sans l'égalité des femmes », peut-on lire sur des pancartes brandies tous les vendredis au sein des carrés féministes du Hirak. Les Algériennes ont investi sans tarder la masse sortie dans les rues, tentant de s'imposer comme élément incontournable dans tout projet en dessein dans l'Algérie de demain. Le mouvement est structuré parfaitement, et tenu en main par dix-sept associations et collectifs de femmes qui signent, le 21 juin 2019, «la Déclaration des femmes algériennes en lutte pour l'égalité et l'émancipation ». Il entraîne une présence importante de femmes.

Dans le pays, les différentes avancées en matière de législation et de protection de la population féminine sont jugées nettement insuffisantes par les associations et symboles du combat qui se mène. Des comparaisons sont, notamment, faites avec ce qui est entrepris ailleurs, en Tunisie notamment où les gouvernants projettent en cette année (2019) de consacrer l'égalité femmes-hommes en matière d'héritage. Le bond en avant est fortement envié.

À Alger, des signes de volonté de marquer une évolution en matière de législation dans les droits féminins se sont pourtant exprimés trois années plus tôt. En 2016, une loi punissant les violences exercées contre les femmes voyait, en effet, le jour. Elle comporte des articles condamnant clairement toute violence conjugale. Une première dans un pays où le domaine privé était resté longtemps sacralisé et interdit de tout regard et immixtion. La loi est saluée et présentée comme étant la consécration du combat des militantes féministes.

Une clause contenue dans le texte adopté met, cependant, rapidement un frein à l'enthousiasme au sein des associations. Le texte prévoit, en effet, la cessation de toute poursuite judiciaire si la victime pardonne à son agresseur. Les organismes de défense et promotion des droits de la femme jugent la nuance « très inquiétante », dans une société patriarcale où le conjoint et l'élément masculin pèsent de tout leur poids. Les années passent, et sur le terrain, le bilan de texte qui était censé faire révolution n'évolue pas vers le positif. Le décalage entre les lois et l'attitude qui sévit au sein de la société est manifeste. Les réseaux sociaux permettent désormais aux militantes d'entreprendre un travail de fond, pour tenter de bousculer l'ordre établi. L'une des missions essentielles consiste à « libérer » les victimes de discrimination ou de violence à s'exprimer. Le mur de la peur commence alors à se briser. Les langues se délient progressivement pour évoquer les violences faites aux femmes. Les témoignages de victimes et même de leur famille (pour la première fois) commencent à circuler, révélant parfois des réalités atroces.

En 2020-2021, le combat des féministes algériennes s'oriente vers une autre phase, l'urgence de mettre fin aux féminicides de plus en plus nombreux dans le pays. Le meurtre de Chaïma,

jeune fille de 19 ans, en devient le symbole type. Le corps de la victime est retrouvé au début du mois d'octobre 2020 dans une station-service désaffectée, à une quarantaine de kilomètres d'Alger. L'histoire de cette jeune femme violée, battue puis brûlée par un homme qui faisait partie de ses connaissances provoque une onde de choc au sein de la société. D'autres féminicides sont signalés au cours des semaines et des mois suivants. Les noms des victimes s'alignent désormais sur une page consacrée à la lutte contre le phénomène sur les réseaux sociaux. Les circonstances des décès sont plus horribles les unes que les autres, les témoignages se multiplient, le bilan de ces meurtres va en s'alourdissant.

Début 2021, « Féminicide Algérie » recense quarante morts depuis le mois d'octobre de l'année précédente. Les conjoints sont responsables du décès de trente-trois des victimes. Au sein de la société, la colère gronde, des actions sont entreprises, pour tenter de mettre un terme à la dérive. Un hashtag, #Nous avons perdu une des nôtres » est lancé sur les divers réseaux sociaux, il entraîne une forte mobilisation (où se distinguent les artistes algériens), pour lutter contre un phénomène qui finit par relancer le débat sur la peine de mort.

Gelée depuis septembre 1993, elle est réclamée avec force par les familles et une partie de la société. Une polémique s'ensuit. Des défenseurs des droits de l'Homme et spécialistes de la question décrivent les tentatives visant à imposer un retour à la peine capitale, jugée nullement dissuasive en raison du peu de résultats observés dans les pays qui l'appliquent. Réagissant à cette situation, Abdelmadjid Tebboune tranche en demandant « l'application de peines maximales à l'encontre des personnes jugées pour les crimes d'enlèvement d'enfants ».

Le 12 octobre dernier, Belkacem Zeghmati annonce l'élaboration d'un projet de loi prévoyant la perpétuité ou la peine de mort contre les auteurs de ces crimes.

## **El Watan – Le 08 mars 2021 : La population conteste le nouveau découpage administratif**

Sur les réseaux sociaux, les appels à la sagesse se multiplient, notamment de Touggourt, nouvelle wilaya de rattachement, dont des voix ont souligné que la marginalisation est la même aussi bien à Touggourt, importante zone industrielle, qu'à El Borma.

Des dizaines d'habitants de la daïra d'El Borma, située à 420 km au sud de Ouargla, sur la bande frontalière algéro-tunisienne, ont manifesté, tout au long de la journée de dimanche, contre la publication sur le *Journal officiel* du nouveau découpage administratif ayant suivi la promotion de circonscriptions administratives du Sud au rang de wilaya, dont Touggourt, qui se voit adjoindre les territoires de deux daïras rattachées à la wilaya-mère de Ouargla, à savoir El Borma et El Hadjira, et que les populations contestent.

Ceux d'El Hadjira avaient déjà manifesté leur courroux en juillet dernier suite au rattachement à Touggourt, alors wilaya déléguée. El Borma, une zone pétrolière frontalière longtemps oubliée et négligée, réaffirme son appartenance à la wilaya de Ouargla, et les slogans scandés ce dimanche parlent d'un retour au bon sens : « Ouargla 420 km, Touggourt 540 km, où est le rapprochement entre l'administration et le citoyen ? » ou bien encore « Pourquoi pas El Borma-Debdeb 200 km ? »

Sur les réseaux sociaux, les appels à la sagesse se multiplient, notamment de Touggourt, nouvelle wilaya de rattachement, dont des voix ont souligné que la marginalisation, le sous-développement et les problèmes sociaux depuis de nombreuses années sont les mêmes aussi bien à Touggourt, importante zone industrielle, qu'à El Borma, qui était censée être la commune la plus importante de la wilaya de Ouargla après Hassi Messaoud.

### **Se concentrer sur l'avenir de la ville**

Les conseils fusent de partout, il y va de l'avenir, expliquent ceux qui appellent à l'acceptation du fait accompli, estimant que le changement de la démarcation des frontières administratives est quelque chose de très improbable, voire impossible. « *Ne prétendez pas qu'El Borma perdra sa part de développement après son rattachement à la wilaya de Touggourt, car la marginalisation existe depuis des décennies d'appartenance à la wilaya de Ouargla, et il n'y a pas de développement, ni radio à l'hôpital, ni une grande piscine pour vos enfants ou des terrains de jeux, ni des services administratifs de qualité.* » w

Ainsi, dans ces localités longtemps restées à l'ombre de Ouargla, elle-même à l'ombre pour ses populations, la sagesse voudrait que l'opportunité de promouvoir de nouvelles entités administratives soit saisie dans l'apaisement, ce qui contribuera à l'accélération du développement, croit-on savoir.

Mais ce discours est loin de trouver écho à El Borma, où la population vient d'organiser son second grand rassemblement, interpellant le gouvernement et menaçant de poursuivre la protestation et exprimer son rejet du nouveau découpage administratif qu'elle estime inéquitable et contre-productif, au moment où certains préconisent de « *construire nos villes et revendiquer notre droit au développement* »

## **Radio M – Le 08 mars 2021 : La situation des droits de l’homme en Algérie inquiète sérieusement l’ONU**



**Groupes du travail, rapporteurs sociaux et Haut-commissariat aux droits de l’homme, les mécanismes des Nations-Unies chargées de la protection et de la promotion des droits de l’homme dans le monde expriment l’un après l’autre leur préoccupation quant à la situation des droits humains en Algérie.**

L’Algérie est devenue, selon les normes onusiennes, un territoire où les violations des droits de l’homme sont commises à une grande échelle et en toute impunité.

Concrètement, le gouvernement algérien est accusé de détention arbitraire, de torture, de censure des médias en ligne, de mauvais traitement de migrants, d’atteinte aux libertés individuelles et collectives, de discrimination raciale et autre. Une situation qui a amené le Haut-commissariat Nations-Unies aux droits de l’homme à dénoncer à deux reprises les atteintes aux droits de l’homme en l’Algérie en l’espace de deux semaines.

Vendredi dernier, le HCDH a haussé le ton à l’égard du pouvoir algérien en animant une conférence de presse à Genève, pour exprimer sa profonde préoccupation face à la dégradation de la situation des droits de l’homme en Algérie.

Le communiqué de l’instance onusienne lu par l’un ses porte-parole, M. Rupert Colville, a été très critique envers l’attitude des pouvoirs publics à l’égard des manifestations du Hirak. ‘‘Nous sommes très préoccupés par la détérioration de la situation des droits de l’homme en Algérie et par la répression continue et croissante contre les membres du mouvement pro-démocratique du Hirak’’, a déclaré Rupert Colville. L’emploi du terme ‘‘ très préoccupés’’, signifie dans le langage des professionnels des droits de l’homme que la situation est ‘‘critique’’ voire ‘‘alarmante’’. Du coup, des mesures urgentes doivent être prises par le gouvernement concerné pour mettre fin aux atteintes aux droits humains.

### **Plusieurs dossiers sur le bureau des rapporteurs spéciaux de l’ONU**

Les bureaux des rapporteurs spéciaux des Nations-Unies chargés des questions liées aux droits de l’homme sont destinataires ces derniers mois, de plusieurs dossiers de personnes et de communautés qui se plaignent du gouvernement algérien. À titre illustratif, le Groupe de travail sur la détention arbitraire de l’ONU examine actuellement le cas de l’ex-détenu Karim Tabbou. Cette affaire pourrait être inscrite à l’ordre du jour de la prochaine session du groupe, qui aura lieu en avril prochain. Il y a lieu de rappeler que quatre (04) rapporteurs spéciaux de l’ONU ont exhorté les autorités algériennes à s’exprimer sur l’affaire Tabbou. Le gouvernement algérien a été contraint de répondre par une lettre de 13 pages.

Ce même groupe du travail a qualifié le 29 septembre 2020, ‘‘d’arbitraire’’ l’arrestation et la détention du militant Messaoud Leftissi. Il a exhorté le gouvernement à accorder une réparation à l’ex-détenu.

Les affaires des ex-détenus Wali Nekkiche et de Yacine Mebarki sont également en cours d'instruction au niveau des instances de l'ONU.

A noter aussi que trois (03) rapporteurs spéciaux de l'ONU ont demandé le 7 janvier dernier, au gouvernement d'ouvrir une enquête sur la mort de deux (02) réfugiés sahraouis au sud. Les rapporteurs affirment avoir reçu des informations accusant les services de sécurité algériens d'avoir exécuté ces deux réfugiés.

## El Watan – Le 08 mars 2021 : Journée internationale des droits de la femme : Des acquis en deçà des sacrifices



*L'année 2020 s'est terminée avec un bilan macabre de près d'une centaine de femmes assassinées. Pour les deux premiers mois de l'année en cours, elles sont 9 à avoir été tuées à coups de couteau, de hache et même de marteau.*

Chaïma, Manel, Dahia, Kenza, Amel, Tinhinane, Wassila Zahra ne sont plus de ce monde. Agées entre 17 et 82 ans, elles font partie d'une liste de femmes assassinées depuis le début de l'année en cours, pour la majorité, à coups de couteau, assénés souvent par ceux qui leur sont les plus proches, le mari, le père, le frère ou tout simplement le compagnon. Elles viennent de toutes les catégories sociales : journalistes, femmes au foyer, avocates, étudiantes ou encore lycéennes, et vivent aussi bien dans les zones urbaines que rurales des différentes régions du pays.

En 2020, les services de la gendarmerie ont enregistré 10 758 plaintes pour violences sur des femmes. Les violences physiques occupent la première place avec 8451 cas ayant entraîné la mort, pour 95 victimes. Les enquêtes ont montré que pour 47 des victimes, il s'agissait d'homicide volontaire. Durant les deux premiers mois de l'année en cours, les mêmes services ont enregistré 2003 plaintes pour violences contre les femmes et 741 autres pour atteintes à leurs biens. Les services de la Sûreté nationale ont, pour leur part, affirmé avoir enregistré une hausse de ces violences, avec 5835 cas, durant uniquement les dix premiers mois de l'année 2020, et 43 féminicides.

Les violences à l'égard des femmes ne cessent de progresser. Certains y voient une prise de conscience chez les victimes de plus en plus nombreuses à recourir à la justice, pour d'autres, c'est un fléau inquiétant, qui devient de plus en plus visible, en raison du système patriarcal de la société, qui consacre la domination de l'homme sur la femme et les inégalités, sources de toutes les violences. Les experts s'accordent tous à expliquer ces violences à l'égard des femmes par le regard que porte la société envers elles, mais aussi par le contenu du code de la famille, qui consacre l'iniquité entre l'homme et la femme.

En novembre dernier, le Centre d'information et de documentation sur les droits des enfants et des femmes (Ciddef) a rendu publics les résultats d'une enquête sur la prise en charge des femmes et des filles victimes de violences durant la pandémie, basée sur les statistiques de la police. Cette enquête fait état d'une prédominance importante des violences physiques avec 71,17% des cas, et une recrudescence des homicides pendant le confinement, avec 32 femmes tuées.

Le mauvais traitement, l'insulte, la négligence, la violence morale et psychique représentent 24,27% des cas, alors que les violences sexuelles constituent 1,37%, le harcèlement sur la voie publique 1,35% et le harcèlement sexuel 0,99% des cas.

Pour Louisa Aït Hamou, du réseau Wassila, il faut être très vigilant. « Avec le confinement, nous nous sommes rendu compte qu'il y a eu beaucoup de violences, ce qui peut être expliqué mais jamais justifié. La précarité induite par la crise sanitaire n'est pas la seule raison. Les

*femmes subissent les violences depuis longtemps. Il n'y a pas de raison pour que ce soit uniquement elles les victimes.*

*Il se trouve que ces violences sont peut-être plus visibles qu'avant. Toutes ces violences ont pour origine la domination des hommes sur les femmes, qui reste liée au système patriarcal de notre société », explique la militante et membre du réseau Wassila, qui milite depuis des années contre les violences à l'égard des femmes et pour les droits de celles-ci. Selon elle, ce système patriarcal, consacré par le code de la famille, est à l'origine de toutes les violences que subit la gent féminine.*

*« Les femmes ne sont plus protégées dans le milieu familial, puisque c'est là où le nombre des cas de violence contre elles est le plus élevé. Nous ne cessons de le dire depuis longtemps. Certes, en 2015, le code pénal a été amendé et des dispositions sur la violence conjugale qui mène au féminicide ont été introduites.*

*Mais cela reste insuffisant, puisque les pratiques de domination font que l'agresseur bénéficie toujours de l'immunité au nom des enfants, de la famille, de l'honneur, etc. Il y a un problème d'application de la loi. De tout temps, nous ne cessons de réclamer une loi-cadre avec tous les mécanismes impliquant tous les secteurs, qui prennent en charge ces violences sur les plans pénal, social, juridique et sanitaire, mais nous n'avons pas eu de réponse », explique M<sup>me</sup> Aït Hamou, précisant que les petites avancées contenues dans le code pénal restent sans effet, avec cette clause du pardon.*

*« Si la victime a le courage d'affronter son agresseur, elle est souvent dissuadée par la famille. Le rôle de l'Etat est de punir l'auteur des violences et de protéger la victime. Il faut que la peur change de camp, que l'agresseur soit reconnu comme tel et puni par la loi », souligne-t-elle, en insistant sur le rôle de l'Etat mais aussi de la société qui reste souvent complice, en protégeant l'agresseur au détriment de la victime. « Le travail doit se faire à tous les niveaux, école, famille, mouvement associatif, médias. Il faut une politique publique qui mette un terme aux inégalités, sources de toutes les violences. C'est vrai, il n'y a pas d'engagement sans douleurs et sans prix. Les femmes ont déjà payé, mais il faut continuer à militer. Avec une vingtaine d'associations, nous avons lancé la campagne contre les féminicides et nous sommes contents que d'autres aient pris des initiatives dans ce sens et dédié une page spéciale à ce combat. » En dépit des plaidoyers et des campagnes de sensibilisation, le nombre des femmes victimes de violences ne fait qu'augmenter. La situation appelle à une véritable politique de protection légale de cette frange de la société.*

**El Watan – Le 08 mars 2021 : Hassiba Gherbi. Docteur en sciences économiques : « Les femmes sont plus susceptibles d’accepter de travailler pour une faible rémunération »**



Docteur en sciences économiques de l’université de Bejaïa et de l’université de Paris Est Créteil (France), Hassiba Gherbi travaille dans le cadre de ses recherches sur les questions de l’emploi, notamment l’emploi informel féminin, en Algérie et dans les pays d’Afrique du Nord. Sa thèse de doctorat a d’ailleurs porté sur l’analyse de l’emploi féminin en Algérie.

*-Comment se présente la structure de l’emploi féminin en Algérie ?*

Le marché du travail en Algérie est caractérisé par un faible taux d’activité économique et un faible taux d’emploi. Le taux de participation à la force de travail n’a pas dépassé 50% entre 2010 et 2018. La sous-représentation des femmes dans la force de travail est avancée, en effet, comme étant la principale explication de ce faible taux d’activité. Il est à noter que l’Algérie affiche le quatrième plus faible taux d’activité féminin dans le monde (18%) après l’Irak, la Syrie et le Yémen (Banque mondiale, 2021). Près de 80% de l’emploi féminin sont concentrés dans l’administration publique, les secteurs de la santé et les industries manufacturières. Le secteur public absorbe plus de 60% de la main-d’œuvre féminine totale. Le taux de chômage féminin est constamment plus élevé que celui des hommes avec des disparités qui atteignent presque le double (9% chez les hommes contre 20% chez les femmes). Ce dernier affecte en grande majorité les femmes diplômées. L’image du salariat féminin en Algérie est marquée par les contrats de travail non permanents, par les emplois d’attente créés dans le cadre des dispositifs d’insertion professionnelle des jeunes primo-demandeurs d’emploi ANEM, DAS et autre, etc., créant ainsi une nouvelle forme de précarité et d’informalisation de l’emploi salarié qui affecte plus de 70% de femmes salariées.

*-Quel est la part des femmes dans l’emploi informel ?* La participation des femmes aux activités du secteur informel, loin d’être négligeable, est dans la plupart des cas d’une intensité presque similaire à celles des hommes. Près de deux tiers des femmes algériennes et un tiers des hommes occupent des emplois vulnérables au sens de l’OIT (ONS, 2018). L’informel devient ainsi de plus en plus le secteur refuge des femmes. Notamment pour les non-instruites et les exclues du système éducatif et parfois même pour les diplômées de l’enseignement supérieur et de la formation professionnelle. En Algérie, le taux de l’emploi informel féminin atteint 24%, dans le secteur privé, ce dernier avoisine 70% contre 63% chez les hommes (ONS, 2018). La nature de l’activité féminine informelle n’est qu’une projection marchande des savoir-faire transmis, acquis et développés au sein du ménage. La majorité de ces activités s’exercent à domicile, elles ne sont donc pas facilement repérables, ni dénombrées, ni objet d’enquête, ou même plus, ni valorisées en tant qu’activité à part entière. Les femmes se répartissent dans trois catégories d’activités informelles féminines : celles qui réalisent des activités domestiques (nourrices, femmes de ménage, ...); celles qui réalisent des activités de transformation (pâtisserie, galettes, rouleuses de couscous, couturières, coiffeuses, ...) et celles qui exercent dans le commerce informel (trabendistes, vendeuses de bijoux, ...). Elles sont présentes également dans l’emploi informel comme salariées, principalement dans les services, l’industrie manufacturière et le

commerce. Par ailleurs, des inégalités de revenus entre hommes et femmes dans l'emploi informel sont très observées (Gherbi, 2018). A caractéristiques égales et pour le même emploi, les femmes gagnent moins que les hommes.

*-La crise sanitaire ne risque-t-elle pas d'accentuer le travail au noir chez les femmes ?* Il est important de souligner que la crise sanitaire actuelle frappe les deux secteurs, formel et informel, ainsi que les deux sexes, hommes et femmes, mais à des degrés différents. Les travailleurs informels sont les plus affectés, spécifiquement les femmes. Celles-ci se retrouvent cantonnées dans les activités à faible capital humain, les moins rémunératrices ou parfois même non rémunérées. Les femmes sont plus susceptibles d'accepter de travailler pour une faible rémunération par rapport aux hommes. Ce qui les rend encore plus fragiles en période de crise, elles se retrouvent sans revenus de substitution. En absence de statistiques nationales, il est difficile de se prononcer clairement sur la situation actuelle des femmes dans le secteur informel.

*-Quelles sont les pistes à privilégier pour assurer la bonne intégration des femmes sur le marché du travail ?* Les défis que l'Algérie est appelée à relever pour optimiser leurs ressources humaines et éviter les fractures entre genres nécessitent d'engager en profondeur un travail d'adaptation et d'actualisation des valeurs, des normes et représentations liées aux rôles et aux statuts des femmes dans la société. A cet effet, il est nécessaire de promouvoir la confiance des femmes dans leur capacité à s'intégrer au monde du travail et à avoir des attitudes plus résolues et efficaces en matière de recherche d'emploi. De développer une politique soutenue de formation permanente favorisant la promotion des compétences féminines, en jetant des ponts entre le monde de la formation et le monde du travail à tous les niveaux et en rénovant le système d'orientation scolaire et professionnel. Diversifier les parcours de formation et encourager les femmes à choisir les filières techniques et scientifiques, plutôt que celles qui concernent l'artisanat et autres types de formation inadéquate avec les besoins des entreprises modernes.

Promouvoir les nouvelles formes d'emploi pour faciliter la participation des femmes à l'activité économique. De nombreuses activités de conception et d'enseignement pourraient être externalisées hors de l'espace traditionnel de travail, ce qui permettra aux femmes de concilier leurs obligations familiales et professionnelles. Faciliter et élargir la possibilité d'avoir accès aux crédits proposés par les dispositifs d'aide à la création d'emploi, tout en assurant des formations et un suivi des projets créés par les femmes dans l'objectif d'encourager l'entrepreneuriat féminin. Le développement de l'emploi féminin dans tous les pays du monde est accompagné d'une institutionnalisation de la prise en charge de la petite enfance (création de crèches, d'écoles maternelles, etc.), en Algérie un manque flagrant de ces institutions est observé. Ces services de garde d'enfants de moins de cinq ans est assuré uniquement par le secteur privé et les femmes d'un faible niveau de vie ne sont pas capables d'assumer ces charges.

## Le soir d'Algérie – Le 09 mars 2021 : L'ARAV met en garde les télés contre « les provocations »



L'Autorité de régulation de l'audiovisuel (ARAV) a appelé les médias audiovisuels à faire preuve "de responsabilité" dans la sélection rigoureuse des programmes à diffuser durant le mois de Ramadan prochain, promettant de prendre des mesures en vue "d'imposer le respect des normes relatives à la diffusion et au timing adéquat".

À l'approche du mois de Ramadan et suite à "ses précédentes observations", l'ARAV rappelle les responsables des médias audiovisuels de l'impératif "de faire preuve de responsabilité dans la sélection rigoureuse des œuvres artistiques et de fiction à diffuser durant le mois sacré pour l'intérêt aussi bien de la création que de la société", mettant l'accent sur "la nécessité d'adopter une démarche sérieuse et profonde pour les phénomènes sociaux dans les différentes productions créatives telles que les séries télévisées, les sitcoms, les caméras cachées et autres programmes afin d'éviter les provocations et les dérives souvent constatées les dernières années".

Après avoir réaffirmé la nécessité de "sélectionner les œuvres artistiques proches des normes de la qualité de celles créatives", l'ARAV a assuré qu'elle prendra "toutes les mesures que la loi lui confère en vue d'imposer le respect des normes relatives à la diffusion et au timing adéquat, aussi bien pour les œuvres dramatiques et humoristiques que les contenus publicitaires".

Exprimant son rejet "catégorique" des séquences de la caméra cachée qui recourt, sous couvert de divertissement, "à la violence, à la terreur et à l'atteinte à la dignité humaine", l'ARAV a souligné qu'elle n'accepte pas aussi "les programmes religieux qui traitent des questions conflictuelles et sensibles, loin du référent religieux national".

**El Watan – Le 09 mars 2021 : Rassemblement des mères des disparus devant la maison de la presse : « Nous voulons connaître la vérité »**

Une dizaine de mères de disparus ont tenu, hier, devant la Maison de la presse Tahar Djaout, un rassemblement pour réclamer la vérité sur le sort de leurs enfants enlevés dans les années 1990.

*« Nous voulons savoir où sont nos enfants. Même s'ils sont morts, il faut nous dire où ils sont enterrés pour nous permettre de faire notre deuil »,* déclare une des mères d'un disparu depuis 1993. Brandissant des portraits des victimes des disparitions forcées, elles ont également exprimé leur refus *« d'accepter la compensation financière proposée aux familles par les autorités »*. Ce rassemblement a été organisé à l'appel des associations CFDA et SOS Disparus, à l'occasion de la 111<sup>e</sup> Journée internationale des droits de la femme.

*« A l'occasion de la Journée internationale des droits de la femme, le 8 mars 2021, le CFDA et SOS Disparus tiennent à rappeler que les mères, les épouses, les sœurs et les filles des disparus voient toujours leurs droits les plus élémentaires bafoués au quotidien »,* explique les deux associations dans un communiqué.

Et d'ajouter : *« En plus d'être minorées dans tous les aspects de la vie sociale, elles font régulièrement face aux formes de violences les plus implacables : la violence physique de l'oppression et de la répression policière, mais aussi la violence institutionnelle induite par le code de la famille qui nuit gravement aux libertés de toutes les femmes algériennes. »*

Les signataires du communiqué rappellent aussi que *« durant toutes ces années, les mères, les épouses, les sœurs et les filles des disparus ont enduré les pires épreuves, des violences policières dans le cadre des mobilisations, au déni de justice de l'Etat algérien »*.

## Radio M – Le 09 mars 2021 : L'ONU épingle l'Algérie sur l'affaire Mebarki



**L'Algérie est, une fois de plus, dans le collimateur des mécanismes des Nations-Unies chargés de la protection et de la promotion des droits de l'homme.**

En effet, un groupe de travail et 5 rapporteurs spéciaux des Nations Unies ont rendu publique, mardi, la lettre qu'ils ont adressée au gouvernement algérien, le 8 janvier dernier, pour lui demander des explications sur l'arrestation, la détention et la condamnation de l'activiste de Khenchla, Yacine Mebarki.

Il s'agit du Groupe de travail sur la détention arbitraire, du Rapporteur spécial sur le droit de réunion pacifique et la liberté d'association, de la Rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, du Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones, du Rapporteur spécial sur les questions relatives aux minorités et du Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction

« Nous avons l'honneur de nous adresser à vous en nos qualités de Groupe de travail sur la détention arbitraire; Rapporteur spécial sur le droit de réunion pacifique et la liberté d'association; Rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs des droits de l'homme; Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones; Rapporteur spécial sur les questions relatives aux minorités; et Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction, conformément aux résolutions 42/22, 41/12, 43/16, 42/20, 43/8 et 40/10 du Conseil des droits de l'homme », renseigne le document.

Concrètement, les signataires de la lettre demandent au gouvernement algérien de leur fournir des informations sur les motifs factuels et juridiques justifiant l'arrestation, la détention et la condamnation de M. Mebarki et d'expliquer comment ces motifs y compris les lois portant sur la profanation, le blasphème et l'apostasie, sont conformes aux obligations internationales de l'Algérie en matière de droits de l'homme, en particulier PIDCP.

Ils exhortent aussi le gouvernement algérien à leur fournir une définition précise des éléments constitutifs des actes considérés dans le code pénal (articles 144bis 2, et 295bis) comme des délits « d'offense aux préceptes de l'Islam » et d'« incitation à la discrimination et à la haine » qui ont été retenus pour inculper et priver de sa liberté M. Mebarki. En quoi ces normes sont compatibles avec les obligations de l'État algérien en matière de droits de l'homme relatives à l'exercice pacifique de la liberté de pensée, de conscience, de croyance, de religion, d'opinion et d'expression ?

Ils demandent, en outre, les pouvoirs publics de leur fournir des informations sur les cas de poursuites judiciaires et de détention des personnes supposées ou accusées de soutenir le mouvement de contestation populaire du Hirak, et expliquer comment ces poursuites et détentions sont conformes aux obligations de l'Algérie en vertu des normes internationales susmentionnées.

De surcroît, ils suggèrent au gouvernement de détailler les mesures prises pour assurer la protection et promotion des droits de toute personne à la liberté d'expression, de pensée, de conscience, de religion et de conviction, y compris des personnes qui s'identifient comme étant des athées (agnostiques) et/ou n'observent ou ne professent aucune religion ou conviction.

Enfin, ils souhaitent savoir « les mesures prises par l'Etat pour protéger l'identité et les cultures distinctes du peuple amazigh, qui représente une minorité en Algérie, y compris dans ses aspects qui pourraient les distinguer de l'islam, afin d'empêcher toute tendance à son assimilation forcée au reste de la société. »

## **Radio M – Le 10 mars 2021 : La Marche des étudiants réprimée à Tizi-Ouzou**



**La marche des étudiants de Tizi Ouzou a été réprimée hier mardi 9 mars 2021. Intervention musclée, matraquage et autres interpellations ont été enregistrées.**

Les manifestants se sont d'abord rassemblés devant l'entrée du campus Hasnaoua de l'université Mouloud-Mammeri, à 11h, mais leur marche n'a pas pu suivre son cours normal, via l'itinéraire emprunté habituellement, à cause de la grande mobilisation des forces de l'ordre qui ont empêché les manifestants d'avancer.

Les protestataires ayant essayé de forcer le passage ont été réprimés par la police. « Cinq d'entre eux ont été traînés avant d'être embarqués dans des véhicules de police » rapporte un confrère.

Les étudiants et les citoyens de Tizi Ouzou ont repris les slogans habituels du Hirak.

Rappelons que c'est la première fois depuis la reprise des marches du Hirak, le 22 février dernier, que des étudiants descendent dans la rue à Tizi Ouzou pour tenter de relancer les marches du mardi qui ont également repris dans d'autres villes, comme à Bejaia.

**Radio M – Le 10 mars 2021 : L’ONG « Article 19 » dénonce le projet de déchéance de nationalité en Algérie.**



**Article 19 MENA, antenne moyen orient et Afrique du nord (MENA) de l’ONG international Article 19, une organisation indépendante des droits humains qui travaille à travers le monde pour la protection et la promotion de la liberté d’expression, a dénoncé dans un communiqué le projet de loi de déchéance de nationalité en Algérie et « urge les autorités algériennes à délaissier cet avant-projet contraire à l’esprit du Hirak et aux standards de l’État de droit ».**

« Article 19 se préoccupe de l’avant-projet de loi modifiant et complétant l’ordonnance n 70-86 du 15/12/1970 portant code de la nationalité algérienne proposé par le ministre de la justice, et prévoyant la mise en place d’une procédure de déchéance de la nationalité algérienne acquise ou d’origine applicable à la diaspora algérienne » note l’ONG dans son communiqué.

Elle considère que les motifs avancés par le gouvernement algérien, « sont incompatibles avec le droit international, qui stipule que la perte ou la privation de la nationalité doivent remplir certaines conditions afin de respecter l’interdiction de la privation arbitraire de la nationalité ».

L’ONG rappelle en effet « l’État algérien qu’il a ratifié la convention des Nations Unies de 1954 concernant l’apatridie et que contrairement à l’énoncé de cet avant-projet de loi, il est de jus et de facto, contraire au droit international et aux conventions internationales en la matière ».

L’organisation rappelle également que le droit à la nationalité est un droit fondamental, et que toute entrave à ce droit a une incidence sur l’exercice des droits humains. Prévoir la déchéance de la nationalité pour des motifs d’atteinte à l’unité nationale et/ou d’appartenance ou apologie à une organisation subversive présentent un jargon fourretout, mal défini par la loi, et favorisera la violation d’autres normes relatives aux droits humains, telle que la liberté d’expression.

**Radio M – Le 10 mars 2021 : La conférence de Nekkaz empêchée par les forces de l'ordre : ses avocats déposeront plainte**



**La conférence de presse de l'activiste politique Rachid Nekkaz, ancien candidat à la candidature aux élections avortées de 2019, et ex-détenu récemment libéré, a été empêchée par la gendarmerie ce mercredi 10 mars 2021 à Rouïba, Alger.**

Ladite conférence qui était prévue aujourd'hui à 14h30. En compagnie de ses avocats, Nekkaz devait aborder « la stratégie pour la mise en place d'un gouvernement de transition pour construire un État de droit démocratique ». Les deux avocats Yacine Khelifi et Abdelkader Chohra devaient animer la conférence avec l'activiste politique.

Selon un post publié sur la page Facebook de Rachid Nekkaz, la gendarmerie lui a demandé quitter les lieux et regagner son lieu de résidence, dans la wilaya de Chlef.

A cet effet le collectif de défense de Rachid Nekkaz, déposera plainte contre ledit service de sécurité conformément à l'article 303 bis du code pénal, sur la liberté de circulation qui est constitutionnellement garanti, conformément aux dispositions de l'article 55 et de l'article 13 de la Déclaration universelle des droits de l'homme ratifiée par l'Algérie.

## **Radio M – Le 10 mars 21 : Procès Said Boudour, la partie civile quitte la salle d’audience !**



**Le procès du journaliste et activiste des droits de l’homme, Said Boudour, se tient ce mercredi 10 mars au tribunal Fellaoucene d’Oran.**

A l’ouverture de l’audience, la partie civile a demandé un revoit de l’audience à une date ultérieure. Une requête qui a n’a pas été accepté par le président de la séance.

La décision du tribunal a mené au retrait de la partie civile de l’audience. Said Boudour est poursuivi pour plusieurs chefs d’inculpation.

Rappelons que le journaliste avait fait l’objet d’une poursuite judiciaire par le tribunal de Sidi M’Hamed en juin 2018 après avoir enquêté et diffusé des informations relatives à l’affaire des 701 kilogrammes de cocaïne saisis à Oran.

Said Boudour, en compagnie du lanceur d’alerte Noureddine Tounsi, a été condamné le 24 novembre dernier à un an de prison ferme et 50 000 dinars d’amende ainsi que des dommages et intérêts de 500 000 dinars accordés à la partie civile. Un jugement pour lequel, Said Boudour « a déposé une opposition en présence de ses avocats Ahmed Mebrek, Farid Khemisti, Messaoud Ait Rahmane ».

## **Algerie360 – Le 10 mars 2021 : Suicides ; une deuxième adolescente retrouvée pendue à Bouira**



Une jeune adolescente a été retrouvée pendue à un arbre au niveau de la commune de Ahnif, dans la wilaya de Bouira. Cette macabre trouvaille s'ajoute à une autre, qui a été faite il y a peine 48 heures, dont la victime était également une jeune fille de Bouira.

Le corps sans vie d'une adolescente de 16 ans a été découvert, aujourd'hui, suspendue à un arbre, au niveau de la commune d'Ahnif, à l'Est de la wilaya de Bouira. Cette trouvaille a secoué la région, d'autant plus qu'il s'agit de la deuxième affaire de ce genre, dans une période ne dépassant pas les 48 heures.

Suite à cette macabre découverte, les éléments de la protection civile se sont déplacés sur les lieux de l'incident. Le corps sans vie de la jeune adolescente, âgée à peine de 16 ans, a été transféré vers la morgue de la région.

Deux adolescentes ont été donc emportées, de la même manière, ces deux derniers jours, ce qui soulève de nombreuses questions quant aux raisons de ces actes déplorables.

### **Mort tragique de deux femmes à Ain Témouchent**

La wilaya d'Ain Témouchent a été secouée au mois de janvier dernier par la disparition tragique de deux femmes. La première a trouvé le mort dans la commune de Amria. L'autre est passée de vie à trépas au niveau de Béni Saf.

La première victime est une jeune femme âgée de 21 ans. Elle a été retrouvée au niveau de la route wilaya le n° 20 menant à Magra. Le corps sans vie de la jeune femme était suspendu à un arbre à l'aide de son propre cache-nez.

En ce qui concerne la deuxième, que l'on dit d'humeur instable, elle a été retrouvée de côté de la plage de Sidi Boucif. Sa jambe gauche était cassée, ses maxillaires et son crâne étaient profondément entaillés. La femme de 45 ans gisait sur la plage rocheuse suite à une chute depuis une hauteur de 400 m.

## El Watan – Le 13 mars 2021 : Des milliers de personnes ont marché hier dans plusieurs villes du pays. Le Hirak face à de nouveaux défis



**Alger, 12 mars 2021. C'est le troisième vendredi depuis le retour du Hirak. La capitale est tranquille ce matin. La ville se réveille doucement. Il fait très beau. C'est un temps pour aller prendre un bol d'air à la campagne, partir en forêt ou faire une escapade en bord de mer, surtout que c'est les vacances scolaires. Le dispositif policier est relativement souple.**

Des unités des forces de l'ordre sont massées en haut de la rue Victor Hugo. Mais point d'uniformes aux abords de la mosquée Errahma. Fait curieux : on n'entend pas le prêche de l'imam qui, habituellement, est répercuté par haut-parleur. 13h40. Dès la fin de la prière collective, un grondement sourd rugit : « Dawla madania, machi askaria ! » (État civil, non militaire). Des cordons de police coupent l'accès à la rue Mohamed Châbani, et, comme tous les vendredis, un barrage sécuritaire compact barre la route vers le haut de la rue Didouche Mourad.

Les manifestants remontent la rue Victor Hugo avant de bifurquer à droite, en direction de la place Audin et la Grande-Poste en scandant les chants et slogans habituels ; des chants anti-Tebboune et contre les « moukhabarate », la police politique. On pouvait entendre aussi des voix s'écrier : « Echaâb yourid isqat ennidham ! » (Le peuple veut la chute du régime). Un emblème amazigh est agité.

Des jeunes crient en hissant le portrait du détenu d'opinion Sami Dernouni : « Sami Dernouni, yahagrou ezawali, moukhabarate irhabia ! » (Sami Dernouni, ils oppriment les pauvres, services de renseignement terroristes). Un carré se démarque d'emblée en scandant avec énergie : « Djazair horra dimocratia ! » (Algérie libre et démocratique). Ce carré, ouvertement progressiste, déploie une banderole reprenant ce slogan : « Algérie libre et démocratique ».

Le même mot d'ordre est répercuté sur plusieurs pancartes. Toujours dans ce carré progressiste, plusieurs pancartes étaient brandies, assorties de messages ciblés : « Pour un État de droit et de justice », « Pour une Algérie libre et plurielle », « Union, justice, liberté », « Presse libre, justice indépendante », « Révolution pour la liberté et la dignité », « Ni peur ni crainte, la rue appartient au peuple », « Liberté aux détenus d'opinion », « Dissolution de la police politique » ... Nous étions en train de prendre en photo ces pancartes pour les besoins de notre reportage, lorsqu'un jeune homme nous a interpellé sur un ton de reproche en nous disant : « Vous ne faites que les photos des féministes ? Il y a aussi les autres, devant. » Que notre ami se rassure : nous notons scrupuleusement toutes les pancartes. Voilà d'ailleurs ce que quelques-unes relevées auprès d'autres groupes de marcheurs, disaient : « Non au pouvoir militaire », « La force des idées est plus forte que l'idée de la force », « L'Algérie n'est pas à vendre, ni au nom de la religion, ni au nom de l'OTAN », « Le peuple s'est libéré, c'est lui qui décide », « Non à la torture ». Dans le lot, il y avait ce panneau hissé par un vieux monsieur : « La mafia est toujours présente dans les daïras et les communes. Que Dieu protège notre pays et nos enfants ». A noter également cette banderole : « Le Hirak demande la souveraineté populaire et l'édification d'un État basé sur des institutions avec une ingénierie politique éclairée ».

## « C'est un non-événement pour moi »

On s'attendait à ce que l'un des thèmes qui allaient ressortir dans les manifs soit le sujet des « législatives » après l'annonce faite jeudi, fixant la date de la tenue d'élections législatives anticipées au 12 juin 2021. Mais le Hirak, grosso modo, a traité cela comme un non-événement à en juger par le peu de cas fait de cette annonce, que ce soit sur les pancartes ou dans l'oralité vibrante des manifs.

Un confrère croisé sur la rue Didouche relevait justement la même chose, et quelques secondes plus tard, à hauteur de la BNA, une voix s'élevait, bientôt suivie par d'autres voix, soufflant : « Makache intikhabate maâ el issabate ! » (Pas d'élections avec les gangs). On a ainsi ressorti pour l'occasion le slogan-phare des actions de protestation contre la présidentielle du 12/12. A la place Audin, des groupes répétaient : « Ulac el vote ulac ! » (En kabyle : Pas de vote). Un citoyen arbore cette pancarte : « Il n'y aura pas d'élection sans État de droit. Justice indépendante ; supprimer l'article 2 de la Constitution ; égalité des chances ; liberté de conscience ; liberté de culte. C'est l'Algérie de demain ».

Un manifestant dans la quarantaine écrit : « Vous comptez encore nous berner avec vos élections ? » Interrogé, ce dernier explique : « Le vote, c'est une diversion pour détourner le peuple du cœur du problème. Ils nous traitent comme des enfants qui s'agitent, et à qui on concède une friandise pour les calmer. Moi je suis pour une période de transition. Nous avons des hommes politiques de valeur pour la conduire. Ce vote n'est qu'une supercherie de plus. » Le thème des élections revenait également sur les pancartes d'un groupe d'étudiants en provenance du 1er Mai.

L'un d'eux déroule ces mots d'ordre : « Notre objectif : une transition démocratique souple qui garantisse la continuité de l'État pour aller vers un État de l'égalité et des libertés, un État fort qui assure une vie digne à tous ses citoyens. » Une étudiante proclame pour sa part : « L'agenda électoral ne règle pas la crise politique ; étudiants conscients ». Une autre manifestante brandit ce message : « L'Algérie ancienne : dialogue ; l'Algérie nouvelle : négociation. Il n'y a ni dialogue ni négociation avec un régime dont le seul souci est d'aller aux législatives. Le Hirak n'est pas concerné par les législatives. »

Contrairement aux deux précédents vendredis, le cortège qui prenait son départ de la rue Victor Hugo était clairsemé, de même que celui en provenance de Belouizdad. En arrivant à hauteur de la Fac centrale et sur la rue Khettabi qui mène droit vers la Grande Poste, il n'y avait que la police et à peine quelques grappes de hirakistes. Il était pourtant 14h passée. Nous descendons la rue Sergent Addoun pour gagner la rue Asselah Hocine et rejoindre le cortège en provenance de Bab El Oued. Et là, c'était carrément un autre Hirak qui commençait.

C'était spectaculaire, ces vagues formées de dizaines de milliers de manifestants qui déferlaient de Bab El Oued, de La Casbah, de la place des Martyrs... Voilà qui relançait complètement ce 59e vendredi. La foule arbore des portraits de Nezzar, du général Toufik, en ajoutant la mention « Criminel ». Les slogans, rageurs pourfendaient à l'unisson les « Moukhabarates », l'ex-DRS, aux cris de : « Moukhabarate irhabia, tasqot el mafia el askaria » (Services terroristes, à bas la mafia militaire).

Concentrée derrière le bâtiment de l'Assemblée nationale, la foule crie à tue-tête : « Klitou lebled ya esseraquine » (Vous avez pillé le pays bande de voleurs). Une dame défile avec cette pancarte : « Ni dialogue, ni concertation, le peuple est source de la décision. » Un autre citoyen relève : « Le peuple s'est soulevé à cause de la Hogra, de l'injustice et de la marginalisation contre une bande qui ne craint pas Dieu. Non aux querelles idéologiques ».

Sur plusieurs écriteaux, ce serment : « La révolution continue ». Un jeune réaffirme le caractère résolument pacifique du mouvement en écrivant : « Le Hirak, son approche est révolutionnaire et sa conduite est pacifique. » Le cortège, transfiguré, scande un nouveau chant qui fait fureur : « Dites à Toufik comme le DRS est bon. Le peuple n'oublie pas dix ans de boucheries. Dites-leur qui a tué Matoub, qui a tué Hachani... »

En termes d'animation, le cortège de Bab El Oued est définitivement le roi de la rue. « Normal, ces jeunes ont tous fait l'école des stades, c'était notre seul espace d'expression politique », souligne Abdenour, étudiant. Un homme dans la soixantaine fulmine à propos des législatives annoncées : « Il n'y aura pas de vote jusqu'à ce qu'ils partent tous. On va droit dans le mur. Ce scrutin ne va absolument rien régler. Pour moi, c'est un non-événement. On n'a pas besoin de leur vote !»

## **El Watan – Le 14 mars 2021 : Loi électorale et dissolution des Assemblées locales (APC et APW) ; Une disposition transitoire « anticonstitutionnelle »**

Le projet d'ordonnance portant régime électoral, promulgué jeudi dernier, suscite déjà des interrogations. Élaborée dans l'objectif de lever les ambiguïtés contenues dans l'ancien texte, la nouvelle loi a introduit une disposition transitoire qualifiée par des spécialistes en droit de « dangereuse ». Il s'agit de l'article 315 du décret présidentiel publié au Journal officiel n°17 du 10 mars.

Cet article ouvre la voie à la dissolution des Assemblées communales (APC) et des APW et à l'organisation des élections anticipées. « Il peut être procédé à des élections anticipées des Assemblées populaires communales et de wilaya en cours de mandat au moment de la publication de la présente loi organique dans les trois (3) mois qui suivent la convocation du corps électoral par le président de la République », stipule cet article.

Cette disposition intervient, visiblement, pour légitimer une prochaine annonce par le chef de l'État de l'organisation des élections locales anticipées, qu'il avait évoquées lors de sa dernière rencontre avec des représentants de journaux. Mais l'article en question est anticonstitutionnel. C'est ce que pense Ahmed Betatache, maître de conférences à la faculté de droit de Bejaïa. « Cet article, qui n'était pas inclus dans la mouture initiale du projet, confirme mon point de vue sur l'inexistence de la notion d'élections locales anticipées dans le système législatif algérien. Cette disposition sera donc exceptionnelle », précise-t-il dans un post sur sa page Facebook.

Ahmed Betatache s'interroge dans la foulée : « Est-il possible pour une disposition transitoire de prévoir une procédure dangereuse, qui est la dissolution des Assemblées élues qui ne figure ni dans la Constitution ni dans le code communal et le code de wilaya ? ». Selon lui, « une fois de plus, le pouvoir recourt à des subterfuges et viole la Constitution et la loi qu'il a lui-même élaborées ». Pour sa part, la constitutionnaliste Fatiha Benabou rappelle que jusque-là, la loi algérienne ne prévoit pas la dissolution des 1541 communes du pays.

Cela ne s'est produit qu'une seule fois en 1992. A l'époque, le Haut Comité d'État (HCE) a, en vertu de la loi portant état d'urgence, dissous les assemblées communales car « il y a eu un conflit entre le fronton républicain des communes et les communes islamistes du FIS ». La constitutionnaliste rappelle aussi la dissolution d'un certain nombre d'APC en Kabylie en 2005

### **« Pour blocage ».**

Cette dissolution, précise-t-elle, a été faite en vertu de l'article 46 du code communal qui a énuméré les conditions permettant aux autorités de dissoudre une Assemblée où un groupe d'Assemblées, mais par la totalité des APC du pays.

Selon cet article, « il est procédé à la dissolution et au renouvellement total de l'Assemblée populaire communale : en cas de violation de dispositions constitutionnelles ; en cas d'annulation de l'élection de tous les membres de l'Assemblée ; en cas de démission collective des membres de l'Assemblée ; lorsque le maintien de l'Assemblée est source de dysfonctionnements graves, dûment constatés, dans la gestion communale ou de nature à porter atteinte aux intérêts et à la quiétude du citoyen ; lorsque le nombre des élus est devenu inférieur à la majorité absolue, malgré la mise en œuvre des dispositions de l'article 41 ci-dessus ; en cas de dissensions graves entre les membres de l'Assemblée populaire communale, empêchant le fonctionnement normal des organes de la commune et après mise en demeure de l'Assemblée par le wali, restée sans effet ; dans le cas de fusion, de rattachement ou de fractionnement de communes ; en cas de circonstances exceptionnelles ne permettant pas l'installation de l'Assemblée élue ».

**El Watan – Le 14 mars 2021 : Lors d'un conclave régional tenu hier à Constantine, Les magistrats réclament de meilleures conditions de travail.**



La réunion, qui a rassemblé un nombre important de magistrats, s'est tenue à huis clos en présence d'Issad Mabrouk, président du SNM.

Le Syndicat national des magistrats (SNM), présidé par Issad Mabrouk, multiplie les contacts depuis plusieurs jours pour rassembler les membres de la corporation dans différentes régions et débattre de leurs conditions socioprofessionnelles. Une situation qualifiée par l'organisation syndicale de déplorable et qui ne cesse de se dégrader depuis plusieurs mois.

Hier, ce sont les magistrats des wilayas de l'Est qui ont tenu leur conclave au nouveau siège de la cour de Constantine, situé sur la route de l'aéroport Mohamed Boudiaf, fraîchement ouvert, après son inauguration, il y a quelques semaines seulement, par le ministre de la Justice, Belkacem Zeghmati. La réunion, qui a rassemblé un nombre important de magistrats, s'est tenue à huis clos en présence d'Issad Mabrouk, président du SNM. Même la presse n'a pas été conviée à y assister.

Mais selon les éléments d'information que nous avons pu obtenir, les débats étaient très animés, surtout que les présents ont exposé de nombreux problèmes qui représentent, selon eux, de sérieuses contraintes dans l'exercice de leurs fonctions, notamment les questions liées aux procédures et au délai d'examen des dossiers judiciaires, ce qui les expose à toutes sortes de pressions.

On saura également que lors de leur conclave de Constantine, les magistrats de l'Est algérien ont réclamé surtout des solutions concrètes à leurs problèmes socioprofessionnels, qu'ils n'ont cessé de poser depuis des mois, conformément aux dispositions de la nouvelle Constitution.

Parmi les points discutés, notons en premier lieu la nécessité de l'amélioration de la situation financière et sociale des juges, une condition devenue plus que nécessaire pour assurer leur dignité et les mettre à l'abri du besoin.

D'autres points ont été évoqués en relation avec la consécration du principe d'une véritable indépendance professionnelle, sans oublier des revendications liées à l'ouverture d'espaces réservés pour les bureaux syndicaux dans les institutions judiciaires, en plus des logements de fonction pour les magistrats.

## **El Watan – Le 14 mars 2021 : Hirak à Oran : Des manifestants dénoncent des brutalités policières**

Les services de sécurité, qui ont tenté d'empêcher, avant-hier, la marche du Hirak à Oran, ont brutalisé des manifestants pacifiques, selon plusieurs témoignages. « La police a encerclé les manifestants à la place d'Armes (1<sup>er</sup> Novembre 1954) pour les empêcher de marcher. Un groupe d'avocats, dont je faisais partie, s'est mis en première ligne pour protéger les citoyens. Les services de la police ont ensuite commencé à brutaliser les manifestants au moment où ces derniers tentaient de franchir une barrière de la police. Ils n'ont épargné personne », a dénoncé M<sup>e</sup> Malek Mebrek, joint hier par téléphone.

Malgré la charge policière, les manifestants ont pu marcher jusqu'au siège de la wilaya. "Sur place, on a tenté à nouveau de passer, en vain. J'ai reçu deux coups de matraque, l'un sur les côtes et l'autre sur la jambe gauche, au niveau du nerf sciatique" confie notre interlocuteur. L'intervention des policiers lui a valu un certificat médical d'incapacité de 10 jours. Malek Mebrek compte déposer plainte contre les forces de l'ordre pour "brutalités policières".

Les services de la police ont interpellé une journaliste et saisi des portables de plusieurs manifestants. Ahmed Mebrek et son confrère Omar Boussag avaient déjà été interpellés lors de la marche de la semaine dernière. « Nous sommes en train de ramasser un maximum de signatures de tous les collectifs d'avocats pour accompagner la plainte de M<sup>e</sup> Omar Boussag, également victime de violences policières. On ne compte pas se taire », a-t-il ajouté, fustigeant une « volonté manifeste de la part de la police de briser le Hirak d'Oran ».

Pour sa part, le militant des droits de l'homme Kaddour Chouicha a dénoncé le recours excessif à la force lors de la manifestation du Hirak. « La violence s'est abattue sur un grand nombre de citoyens et citoyennes, parmi eux des avocats et avocates, violentés et gazés au lacrymogène. Mais personne, parmi eux et elles, ne regrette la participation à la marche et, ils et elles reviendront pour les autres marches », a-t-il écrit sur sa page Facebook. Celui-ci compte déposer une plainte contre un des responsables locaux de la police, en plus du chef de sûreté. « Alors que les policiers me poussaient, il en a profité pour m'étrangler. La scène s'est passée à la place du 1<sup>er</sup> Novembre. Ensuite, au niveau de la station d'essence qui se trouve en contrebas du siège de la wilaya.

C'est à cet endroit que la violence a de nouveau été utilisée et c'est là qu'un des agents de police m'a donné un coup de bâton sur les parties génitales, ce qui m'a fait m'écrouler avec mon fils ; là, d'autres policiers ont continué à nous piétiner. C'était vraiment le chaos », a fustigé le vice-président de la section d'Oran de la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH). Sur des photos et des vidéos publiées sur les réseaux, des manifestants, dont des hommes âgés, ont été indisposés par les effets des gaz lacrymogènes envoyés par la police pour tenter de disperser la foule.

Ce n'est pas la première fois que les Oranais font l'objet de brutalités policières. Après près d'une année de suspension à cause de la Covid-19, le premier vendredi du Hirak a été marqué par plusieurs arrestations et une violente répression. Les services de sécurité ont arrêté plusieurs personnes, dont des journalistes et des militants des droits de l'homme, avant de les relâcher à une heure avancée dans la nuit de vendredi à samedi.

En signe de protestation, des citoyens d'Oran ont signé une pétition pour dénoncer la répression exercée par la police. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations unies a récemment demandé aux autorités algériennes de mettre immédiatement fin aux violences contre des manifestants pacifiques et de cesser les détentions arbitraires.

## **Algerie360 – Le 14 mars 2021 : Féminicides : une septuagénaire tuée par son mari à M'sila**

La liste des féminicides en Algérie vient encore de s'allonger, avec le meurtre odieux qui a secoué la ville de M'sila vendredi passé, le 11 mars 2021. Cette femme, tuée par son mari, est la dixième qui perd tragiquement la vie depuis le début de cette année en cours.

Ce crime a eu lieu vendredi, dans la localité de Hammam Daleau, dans la wilaya de M'sila. Il est le dixième féminicide enregistré depuis le début de l'année 2021, et cette femme est la septième à avoir perdu la vie suite à des violences conjugales. Ce crime odieux, a été commis par le mari, un homme dépassant également les 70 ans, qui s'est rendu après son forfait, aux services de la gendarmerie nationale. Le vieil homme a avoué avoir tué sa femme à bout portant, à l'aide d'un fusil de chasse. C'est ce que vont confirmer les gendarmes et les éléments de la protection civile qui s'étaient déplacés sur les lieux.

Les féminicides en Algérie est un phénomène inquiétant. Plusieurs collectifs et associations pointent du doigt ces crimes qui finissent toujours par remettre au-devant de la scène ce problème qui est intimement lié au statut de la femme au sein de la société algérienne.

### **Une femme égorgée à Bechar**

Le quartier d'El Menqar dans la Wilaya de Bechar a été le théâtre d'une scène sanguinaire, le 2 mars 2021, il y a seulement une douzaine de jours. Une femme de 48 ans, mère de six enfants, a été sauvagement tuée par son propre mari. La femme a été retrouvée égorgée à son domicile, baignant dans une mare de sang.

Une autre femme, âgée de 38 ans, a été également retrouvée égorgée au niveau de son domicile qui se trouve au quartier populaire place d'armes au centre-ville d'Annaba. Le jeune épouse, mère de 3 enfants, a été également tuée par son propre mari.

**Radio M – Le 14 mars 2021 : Protection des personnes handicapées ; la révision de la loi est en cours, selon le ministère de la Solidarité**



**Le ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme, a entamé la révision de la loi 02/09 du 8 mai 2009, relative à la protection et à la promotion des personnes handicapées, a indiqué samedi, la ministre de la tutelle, Kaoutar Krikou.**

S'exprimant à l'école nationale des sports olympiques d'El Bez, à la veille de la journée nationale des personnes aux besoins spécifiques (14 mars), dans le cadre d'une visite dans la wilaya de Sétif, la ministre a indiqué que son département planche sur la « révision de la loi relative à la protection et à la promotion des personnes handicapées », assurant qu'une commission a été installée à cet effet.

La ministre a ajouté que cette révision vise à « mieux répondre aux aspirations de cette catégorie et des représentants de la société civile en conformité avec les engagements internationaux et les conventions paraphées concernant cette catégorie ».

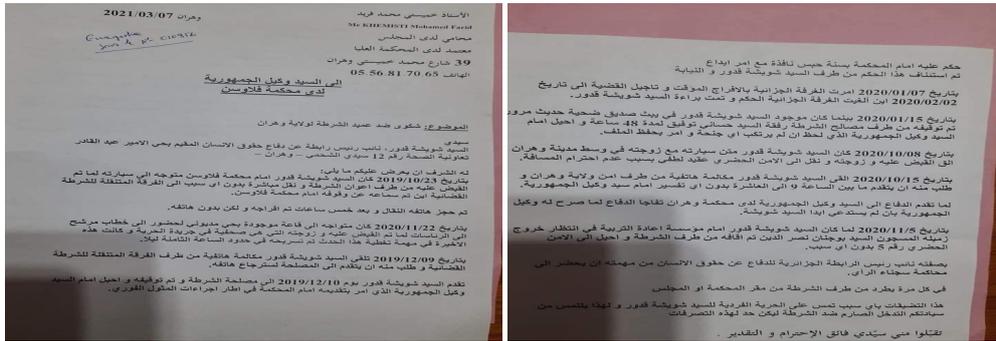
Krikou a également souligné que son département, « investi de la mission du travail social, solidaire et humanitaire qui reflète la propension profonde à la solidarité du peuple algérien, n'œuvre pas seulement à exécuter la politique d'aide aux catégories précaires en zones reculées, mais aussi à favoriser l'insertion de cette catégorie dans la vie économique et sociale et la valorisation de ses potentialités dans les divers domaines pour concrétiser son autonomie ».

La ministre a également mis l'accent sur le réseau d'établissements spécialisés de son département comptant 238 centres spécialisés, 15 annexes et 972 classes spéciales outre 101 associations gérant 147 centres à travers le pays et l'encouragement de l'investissement privé dans le domaine de la prise en charge de la déficience mentale.

Krikou a rappelé par ailleurs les dispositions préventives prises pour protéger cette catégorie durant l'épidémie de la Covid-19, dont le protocole sanitaire mis en place dans les établissements de prise en charge de l'enfance durant la rentrée 2020/2021.

Elle a affirmé qu'outre le système d'allocations et de couverture sociale, la politique sociale moderne de son département s'articule essentiellement autour de l'insertion des personnes aux besoins spécifiques dans la vie socio-économique au travers notamment le soutien de leurs initiatives de création d'activités économiques par le truchement de l'Agence nationale de gestion du microcrédit, faisant état à ce propos de 1.500 projets retenus à travers le pays concernant cette catégorie.

**Radio M – Le 15 mars 2021 : Hirak et Violences policières à Oran ; des militants déposent plainte contre le wali**



**Des militants des droits de l’homme, à Oran, dont le vice-président de la LADDH, Kaddour Chouicha, et l’avocat Ahmed Mebrek, ont déposé plainte contre le wali d’Oran et le chef de la sureté de la wilaya d’Oran, auprès du procureur près le tribunal de Fellaoucene.**

La plainte en question concerne la violence et la brutalité policière dont plusieurs manifestants et militants, ont été victimes, vendredi 12 mars, lors de la grande marche du Hirak, ce qui est notamment le cas pour Kaddour Chouicha lui et son fils.

**Algerie360 – Le 15 mars 2021 : Espagne, 8 Harragas algériens arrêtés, la police espagnole dépassée**



Pendant qu’un groupe de jeunes sans-papiers algériens traversait la campagne espagnole, près de San José, dans la région d’Almería, ils ont été surpris par les éléments de la Guardia Civil, qui ont mis fin à leur bref séjour illégal en Espagne.

Tout avait commencé quand les policiers espagnols ont trouvé une navette rapide intacte, abandonnée sur la plage de le municipalité espagnole San José. Le bateau appartenait au groupe de sans-papiers algériens, composé de huit individus, qui dès leur arrivée sur la rive européenne, ont directement pris la fuite vers l’intérieur des terres, afin d’échapper à la Guardia Civil espagnole.

## **Elwatan – Le 15 mars 2021 : Liberté de conscience et liberté d’expression, le HCDH saisit le gouvernement sur l’affaire Mebarki**

L’affaire Yacine Mebarki rebondit dans les murs de l’Organisation des Nations unies. Le groupe de travail sur la détention arbitraire et un panel d’experts mandatés par le Haut-Commissariat pour les droits de l’homme (HCDH) viennent en effet de publier une communication adressée le 8 janvier à l’ambassadeur algérien auprès de l’ONU.

Le panel est composé du rapporteur spécial sur le droit de réunion pacifique et la liberté d’association, de la rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs des droits de l’homme, du rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones, du rapporteur spécial sur les questions relatives aux minorités et du rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction.

Se référant aux textes relatifs aux instruments juridiques et autres standards établis en matière de droits de l’homme, et tentant de vérifier les informations parvenues au HCDH concernant le cas Mebarki, l’organsine et les experts ont demandé au gouvernement algérien des informations sur les motifs factuels et juridiques justifiant son arrestation, sa détention et sa condamnation et des explications pour comprendre comment ces motifs, y compris les lois portant sur la profanation, le blasphème et l’apostasie, sont conformes aux obligations internationales de l’Algérie en matière de droits de l’homme.

Il est aussi demandé aux autorités algériennes la définition précise des éléments constitutifs des actes considérés dans le code pénal (articles 144 bis 2 et 295 bis) comme des délits d’ « offense aux préceptes de l’islam » et d’ « incitation à la discrimination et à la haine », qui ont été retenus pour inculper et priver M. Mebarki de sa liberté. Et en quoi ces normes sont compatibles avec les obligations de l’État algérien en matière de droits de l’homme, relatives à l’exercice pacifique de la liberté de pensée, de conscience, de croyance, de religion, d’opinion et d’expression.

L’affaire remonte au 30 septembre quand la police a perquisitionné le domicile de Yacine Mebarki (52 ans), situé dans la ville de Khenchela, avant de le présenter devant le procureur qui l’a placé le lendemain sous mandat de dépôt et fixé son procès au 8 octobre. Il est accusé d’ « offense à l’islam », pouvant « ébranler la foi des musulmans et constituer une incitation à adhérer à l’athéisme » et à la haine entre Amazighs et Arabes.

### **Des allégations préoccupantes**

L’inculpation est basée sur des témoignages anonymes et une copie du Coran ayant une page déchirée découverte chez lui. Mebarki nie les griefs, mais le juge de première instance le condamne à 10 ans d’emprisonnement et une amende de 10 millions de dinars. L’opinion publique nationale, ou du moins une partie, est choquée par la célérité du procès et la lourdeur du verdict, et voit dans l’affaire Mebarki un énième cas d’atteinte à la liberté de conscience et d’instrumentalisation de la justice à des fins d’inquisition religieuse.

La solidarité s’organise. Le 25 novembre, devant la cour d’appel de Khenchela, la peine est réduite à une année de prison. Considérant Yacine Mebarki comme étant un militant du Hirak et de la cause amazighe, les experts mandatés ont élargi le champ de leur action pour demander aux autorités algériennes des informations sur « *les cas de poursuites judiciaires et de détention des personnes supposées ou accusées de soutenir le mouvement de contestation populaire (Hirak), et expliquer comment ces poursuites et détentions sont conformes aux obligations de l’Algérie en vertu des normes internationales susmentionnées* ».

A travers le représentant de l'Algérie à l'ONU, les experts ont demandé des détails sur « *les mesures prises par le gouvernement pour assurer la protection et promotion des droits de toute personne à la liberté d'expression, de pensée, de conscience, de religion et de conviction, y compris des personnes qui s'identifient comme athées et/ou n'observent ou ne professent aucune religion ou conviction* ».

Et de conclure leur liste en demandant au sujet des « *mesures prises pour protéger l'identité et la culture distinctes du peuple amazigh, qui représente une minorité en Algérie, y compris dans ses aspects qui pourraient la distinguer de l'islam afin d'empêcher toute tendance à son assimilation forcée au reste de la société* ».

La communication des experts a été rendue publique au bout de 60 jours après avoir été reçue par les autorités algériennes. Nous ne connaissons pas, pour le moment, la réponse officielle du côté algérien. Les allégations reçues, si elles sont confirmées, « *signalent une question sérieuse et préoccupante en matière de droits de l'homme, qui justifie que nous attirions l'attention des autorités algériennes sur ce cas* », concluent les experts.

## **Radio M – Le 16 mars 2021 : Hirak, les étudiants révèlent au grand jour l’affaire Ben Reouane !**



**Les étudiants revendiquent la libération de leur camarade emprisonné depuis cinq mois.**

Lors de la 108e marche des étudiants et des citoyens, à Alger, l’affaire de l’étudiant incarcéré à la prison de Biskra, Miloud Ben Reouane a refait surface. Les étudiants ont, en effet, brandi des pancartes demandant sa libération.

Le jeune étudiant, est sous mandat de dépôt depuis le 04 octobre 2020, a été arrêté à son domicile le 1 octobre 2020. Il est accusé de « publication portant atteinte à l’unité nationale », « incitation à attroupement non armé ».

Les avocats de Miloud Ben Reouane avaient déposé deux demandes de libération, qui se sont soldés par un rejet de la chambre d’accusations, successivement au mois de janvier et au mois de février 2021. A cet effet, le détenu d’opinion a procédé à une grève de la faim de six (06) jours, au début de l’année en cours.

Les étudiants qui ont organisé la marche du mardi 108 aujourd’hui à Alger ont tenu à montrer des portraits de leur camarade emprisonné à Biskra. Ils veulent que justice soit faite et exigent sa libération.

En plus des pancartes, la figure de proue du Hirak des étudiants, Abdenour Ait Said, a évoqué l’affaire de Miloud Ben Reouane lors d’une prise de parole à la fin de la marche.

## **El Watan – Le 16 mars 2021 : Affaire Abdelhakim Setouane, Le parquet requiert 18 mois de prison ferme**

**Le parquet a requis, hier, au tribunal de Sidi M'hamed, 18 mois de prison ferme et une amende de 100 000 DA à l'encontre du journaliste Abdelhakim Setouane, responsable du site Essafir-Broadcast, poursuivi, entre autres pour « diffamation ».**

Le verdict sera rendu le 29 mars. L'affaire remonte au mois d'octobre dernier, lorsque le journaliste avait publié sur son site un article relatif au président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Slimane Chenine, jugé diffamatoire. Le 20 octobre donc, Abdelhakim Setouane, a été placé en détention préventive. Le procès, qui a connu deux reports, s'est finalement tenu hier, donc après près de cinq mois.

Selon l'avocat, Abdallah Heboul, le journaliste a été poursuivi pour quatre chefs d'accusation, à savoir « diffamation », « publication de fausses informations », « atteinte à la vie privée » et « chantage ». Durant les plaidoiries, le représentant du ministère public a tenté de démontrer que le mis en cause « *n'était pas journaliste* » du moment « *qu'il ne possédait pas une autorisation du ministère de la Communication pour exercer* ». Ce qu'a catégoriquement réfuté la défense.

Le journaliste a affirmé, à cet effet, qu'il avait reçu, en 2020, une invitation de la part du ministre pour assister à un événement relatif à la presse électronique. Dans tous les cas de figure, l'avocat Heboul a tenu à relever le fait que ce n'est pas le président de l'APN qui a déposé une plainte, mais le ministère de la Communication.

Une plainte dans laquelle ce département cite Sefouane en tant que « journaliste », a-t-il ajouté. Il faut signaler en dernier lieu que le « délit de presse » a été dépénalisé depuis 2016. L'article 54 de la Constitution stipule que « le délit de presse ne peut être sanctionné par une peine privative de liberté ».

Or, les juges s'appuient dans ces cas-là sur l'article 296 du code pénal qui indique que « toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération des personnes ou du corps auquel le fait est imputé, est une diffamation ».

« La publication directe ou par voie de reproduction de cette allégation ou de cette imputation est punissable, même si elle est faite sous forme dubitative ou si elle vise une personne ou un corps non expressément nommé, mais dont l'identification est rendue possible par les termes des discours, cris, menaces, écrits ou imprimés, placards ou affiches incriminés », ajoute-t-on dans cet article

## **Radio M – Le 16 Mars 2021 : Marche des militaires à la retraite à Alger, deux blessés et des rassemblements prévus ce soir**



**La manifestation, appelée par la Coordination nationale des retraités de l’Armée nationale populaire (ANP) et tenue ce mardi, à Alger, a fait face à la répression des forces de l’ordre, notamment au niveau de la commune de Bentalha (Est d’Alger), suite à l’intervention des éléments anti-émeutes de la gendarmerie nationale.**

Selon la Coordination, deux blessés sont à signaler dans les rangs des manifestants, suite aux affrontements qui les ont opposés aux services de sécurité.

Par ailleurs, Radio M a appris que deux rassemblements devant se tenir ce soir à des lieux tenus secrets, sont actuellement en préparation.

En 2020, et suite à longues semaines de mobilisation de la part de cette frange d’anciens militaires, le ministère de la Défense nationale avait réitéré sa détermination et son engagement à étudier et traiter de façon « minutieuse et rigoureuse » les revendications et les préoccupations des retraités, des blessés et des invalides de l’Armée nationale populaire (ANP), et ce, dans le cadre des lois de la République à même de promouvoir les conditions sociales et de vie de toutes les catégories de ces personnels.

## **El Watan, Le 17 mars 2021 : Oran, Deux avocats portent plainte contre la police**

Deux avocats d'Oran, victimes dernièrement de la répression qui a prévalu lors des marches du Hirak, ont décidé de porter plainte contre les services de police de la wilaya d'Oran. Il s'agit de M<sup>es</sup> Omar Boussag et Ahmed Mebrek.

Le premier a été violenté et embarqué le vendredi 26 février dernier, alors que le second l'a été ce vendredi 12 mars à la place du 1<sup>er</sup> Novembre. Contacté hier par téléphone, M<sup>e</sup> Omar Boussag nous a déclaré qu'un total de 115 de ses confrères appartenant à 10 barreaux l'ont épaulé dans sa démarche en signe de solidarité. Les deux plaintes ont été déposées avant-hier, lundi 15 mars 2021, près le parquet général d'Oran.

Sur sa page Facebook, M<sup>e</sup> Mebrek affirme qu'il avait préalablement informé verbalement le parquet et lui avait signalé *« les arrestations dont ils ont été victimes, et la conduite dans les locaux de la police qui s'en est suivie et qui a duré plus de 4 heures sans aucun motif »*. *« Le droit de manifester et donner son opinion sont des droits constitutionnels, les arrestations et détentions se font dans le cadre de la loi et le respect de la personne et des droits des citoyens »*, a-t-il souligné. M<sup>e</sup> Mebrek avait d'ailleurs affirmé avoir reçu deux coups de matraque, *« l'un sur les côtes et l'autre sur la jambe gauche, au niveau du nerf sciatique, ce qui lui avait valu une incapacité de 10 jours »*.

Dans le même sillage, Kaddour Chouicha, président du bureau d'Oran de la Ligue algérienne des droits de l'homme, a lui aussi fait part de sa volonté de déposer plainte suite aux violences policières qu'il a subies.

A rappeler que le vendredi 26 février, une interdiction pure et franche de marcher a été signifié et s'est soldée par l'interpellation de plus d'une centaine de personnes, mais vendredi dernier, les hirakistes ont néanmoins pu marcher jusqu'à la place attenante au lycée Lotfi, après que les éléments de la sûreté de wilaya aient tenté, dans un premier temps, de les « bloquer » à la place du 1<sup>er</sup> Novembre.

## Radio M – Le 17 Mars 2021 : RSF demande une enquête sur l’agression de journalistes à Alger



**L’organisation de défense de la liberté de la presse Reporters sans frontières (RSF) a appelé mercredi 17 mars 2021, les autorités algériennes à ouvrir une enquête après l’agression contre des journalistes lors de la dernière manifestation du Hirak, vendredi 12 mars passé.**

« Cela fait cinq jours déjà que plusieurs journalistes ont été agressés alors qu’ils couvraient la manifestation hebdomadaire du vendredi du mouvement anti-régime du Hirak », a indiqué l’ONG dans un communiqué, tout en demandant « l’ouverture d’une enquête » sur ledit incident.

Selon RSF, le correspondant de la chaîne de télévision internationale France 24, Abdelkader Kamli, a été « pris pour cible alors qu’il couvrait la manifestation, par des manifestants qui lui reprochaient son manque d’impartialité ».

Il faut rappeler que, des militants et des journalistes d’autres médias nationaux, ont tenté d’intervenir pour le protéger. Le reporter en question a fini par être évacué. Et le groupe d’agresseurs s’est attaqué aux confrères et militants restés sur place, en l’occurrence celui de Tariq News, Mohamed Lamine Meghne, qui a été agressé physiquement. Sur place plusieurs journalistes ont été victimes d’insultes, de menaces et autres tentatives d’agression physique.

Au lendemain de la manifestation, le ministre algérien de la Communication, Ammar Belhimer, avait lui menacé France 24 de « retrait définitif » d’accreditation en raison, selon lui, de son « parti pris flagrant » dans la couverture des manifestations du Hirak.

Il faut noter que les journalistes ont bénéficié d’une grande campagne de solidarité et de soutien de la part des algériens. Lors de la marche des étudiants hier mardi 16 mars 2021, un hommage et des actes de reconnaissance ont été rendus aux journalistes qui assurent la couverture du mouvement populaire.

## **El Watan – Le 17 mars 2021 : Ils ont manifesté hier dans la capitale, les étudiants rejettent les législatives anticipées**

Depuis le 2<sup>e</sup> anniversaire du soulèvement populaire le 22 février, les manifestants du Hirak ont repris leurs marches du vendredi, suspendues une année en raison de la pandémie de coronavirus. Ignorant les revendications de la rue et de l'opposition, le président Tebboune a récemment convoqué des législatives anticipées pour le 12 juin, dans une tentative de reprendre la main face au retour du mouvement populaire dans la rue.

Plusieurs centaines d'étudiants et de sympathisants du Hirak ont défilé, hier à Alger, pour réclamer le « *démantèlement du système* » en place depuis l'indépendance de l'Algérie, et l'installation « *d'instances de transition* ».

Le cortège a parcouru, dans le calme et sans incidents, les rues de la capitale pour rejoindre la Grande-Poste, au milieu d'un important dispositif policier, et malgré l'interdiction de manifester à cause de la pandémie de Covid-19. Dès les premières heures de la matinée, des camions de police avaient pris position sur l'itinéraire de la marche. Les étudiants, appuyés par des habitants de la capitale, dont des enseignants, ont contourné les multiples cordons de policiers dressés sur l'itinéraire habituel de la manifestation.

La procession humaine a débuté, aux alentours de 11h, à la place des Martyrs, au pied de La Casbah, aux cris : « *Makanch intikhabat m3a l'issabat !* » (Pas d'élections avec la bande de mafieux), « *Dawla madania, machi askaria* » (État civil, non militaire) et « *Sahafa horra, adala moustaqila* » (Presse libre, justice indépendante).

Le cortège s'est engagé dans le square Port-Saïd, puis la rue Ali Boumendjel, avant d'investir la rue Larbi Ben M'hidi. Arrivés à la place Emir Abdelkader, les manifestants ont bifurqué par une rue mitoyenne à la librairie du Tiers Monde, pour arriver sur la rue Asselah Hocine. Ils ont de nouveau été contraints de se faufiler dans une ruelle menant vers le boulevard Zighoud Youcef.

Sur place, ils ont tenté de marcher vers le siège de l'APN, avant de rebrousser chemin, les policiers ayant barré l'accès. Contrariée, la foule scande : « *Ahna ouled Amirouche, marche arrière ma n'ouellouche !* » (Nous sommes les enfants d'Amirouche, nous ne ferons pas marche arrière), « *Djazaïr horra dimocratia* » (Algérie libre et démocratique).

La foule a pris le boulevard du Colonel Amirouche avant de revenir par la rue Didouche Mourad, en passant par la rue Victor Hugo, toujours sous le regard impavide des policiers, visiblement instruits de ne pas réprimer les contestataires.

Outre l'exigence de la libération des détenus d'opinion, les manifestants ont dénoncé les sévices infligés par les services de sécurité à des militants du mouvement populaire. De nombreuses pancartes, avec « Justice indépendante », « Presse indépendante » et « Nous continuerons de marcher jusqu'à ce que le changement se concrétise », sont brandies par les étudiants.

Ces derniers ont également dénoncé la récente agression contre des journalistes et des militants du Hirak de la part d'un groupe de « *baltaguia* ». Les étudiants ont terminé leur manifestation deux heures plus tard, aux alentours du lycée Arroudj Kheireddine Barberousse (ex-Delacroix), en entonnant l'hymne national.

Depuis le 2<sup>e</sup> anniversaire du soulèvement populaire le 22 février, les manifestants du Hirak ont repris leurs marches du vendredi, suspendues une année, en raison de la pandémie de coronavirus. Ignorant les revendications de la rue et de l'opposition, le président Tebboune a récemment convoqué des législatives anticipées pour le 12 juin, dans une tentative de reprendre la main face au retour du mouvement populaire dans la rue. Il a libéré des dizaines de détenus d'opinion et appelé les protestataires à être au rendez-vous de l'échéance électorale, rejetée par le Hirak.

## **El Watan – Le 20 mars 2021 : 109e vendredi de mobilisation du Hirak, la force tranquille**

« Istiqlal » (Indépendance) ! C'est à travers ce slogan transcrit sur des pancartes aux couleurs du drapeau national, vert blanc rouge, que des centaines de milliers de manifestants ont tenu à exprimer leur attachement à cet idéal. Un objectif qui renvoie non seulement à la libération du territoire, mais aussi à celle du citoyen algérien qui aspire toujours à vivre dans une véritable démocratie.

Ces pancartes étaient, effet, entre les mains des manifestants, jeunes et vieux, ayant pris part, hier, au 109e vendredi du Hirak à Alger. Coïncidant avec la fête de la Victoire du 19 Mars 1962, cette nouvelle journée de la mobilisation a été une occasion pour des centaines de milliers d'Algériens de réitérer leur attachement «au recouvrement de leur indépendance », confisquée au lendemain du cessez-le-feu, synonyme de la fin de la Guerre de Libération. Pour eux, le kit « souveraineté et citoyenneté » a été traqué avec le détournement du fleuve de la Révolution.

En scandant ce slogan et en le transcrivant sur des pancartes, les manifestants semblent vouloir préciser que l'Algérien attend toujours la concrétisation d'un rêve : l'édification d'une Algérie libre et démocratique... Retour sur une nouvelle journée de mobilisation du mouvement populaire qui est loin de s'essouffler... A Alger, comme c'était le cas depuis le début du Hirak, a connu trois marches distinctes qui ont pris naissance, peu avant 14h, des quartiers populaires, en particulier de Bab El Oued et de La Casbah, ainsi que de Belouizdad et du 1er Mai.

### **« Les Algériens unis »**

La première procession s'est ébranlée à partir de la place du 1er Mai en direction de la Grande Poste, via la rue Hassiba Ben Bouali et la place Mauritanie. La seconde, beaucoup plus dense, a démarré de la place des Martyrs en empruntant le boulevard Zighout Youcef et la rue Asselah Hocine. Ces foules rejoignent une autre venant de la rue Didouche Mourad en direction de la place Audin et la Grande Poste, lieu de convergence des foules des manifestants depuis plus de deux ans. Arborant pancartes, banderoles et drapeaux, les foules apportent notamment des réponses à ce qui est qualifié de « manœuvres » visant à diviser le mouvement pour permettre au système de régner encore plus longtemps. « Les Algériens khawa, khawa, echaab twahed y a lkhwana ! » (Les Algériens sont des frères, le peuple est uni espèces de traîtres), lancent les manifestants.

Les foules, dont les rangs grossissaient tout le long des parcours empruntés, entonnent aussi des slogans hostiles au pouvoir en place et aux généraux. Les protestataires tiennent à réaffirmer également leur rejet de la division des rangs sur la base de vieux clivages idéologiques. « Makan islami, makan 3ilmani, kayen 3issaba tesrak 3inani » (Il n'y a ni islamiste, ni laïc, il y a juste une bande qui continue à voler), scandent-ils encore.

Pour traduire cet attachement à la diversité, les représentants des différents courants habituels ont marché sur le même parcours et dans le respect mutuel. La marche d'hier, comme c'était le cas depuis des mois, a été marquée par la présence de plusieurs leaders politiques de l'opposition : Mohcine Belabbas, président du RCD, Karim Tabbou, porte-parole de l'UDS, l'économiste Smail Lalmas, Mustapha Bouchachi...

### **« Pour une Algérie libre et démocratique »**

Dans une déclaration, ce dernier insiste sur la préservation de l'unité du Hirak. « C'est ce qui fait notre force », affirme-t-il, précisant que « le maintien de la mobilisation est un cinglant rejet de l'agenda électoral proposé par le régime ». « Lorsqu'ils sont sortis le 22 février 2019, les Algériens n'avaient pas demandé des élections législatives.

Ils ont réclamé plutôt un changement radical du système », rappelle-t-il. Cela a été exprimé aussi par les manifestants. Déterminés à aller jusqu'au bout, ils rejettent le fait accompli, traduit par l'imposition de la feuille de route du régime. « Makanch intikhabat ma3a el 3isabet » (Pas d'élections avec les bandes), entonnent les marcheurs.

Sur des pancartes, on pouvait encore lire : « Ni Constitution, ni Parlement, nous voulons une justice et une presse libres » et « Législatives : c'est encore une fois une fuite en avant qui ne fera qu'enfoncer le pays dans la crise ». Inscrits sur deux banderoles distinctes, deux slogans résument encore le consensus autour de l'objectif visé par le Hirak : « Dawla madania, machi 3askaria » (pour un État civil et non pas militaire) et « Algérie libre et démocratique ».

Ces deux banderoles brandies au milieu d'une foule compacte descendant de l'avenue Pasteur en direction de la place Audin traduisent encore le degré de maturité de ce mouvement qui montre, malgré toutes les polémiques, qu'il a fixé le cap vers l'édification d'une réelle démocratie. Cet idéal est exprimé aussi dans une autre banderole traduisant « Une vision au cœur du Hirak ».

Elle résume ainsi les objectifs du mouvement : « Une période de transition pluraliste et un État de droit qui comprend la liberté, la justice et la prospérité ».

## **Algerie360 – Le 20 mars 2021 : Niveau de vie ; l’Algérie en bas de classement africain**



L’Algérie occupe la 109ème place mondiale, et 13ème au niveau continental les pays où il fait bon y vivre.

Selon le classement « world happiness report » réalisé depuis 2012 sous la tutelle de l’ONU, comparant pas moins de 150 pays selon une multitude de critères tels que le Pib, les indices de solidarité, les libertés individuelles, le taux de corruption, ou encore le propre ressenti des habitants, avant de résulter à une note sur dix points.

De ce fait, le rapport, publié vendredi 19 mars 2021, a évalué les pays entre le période de 2018 et 2020. L’Algérie figure à le 109ème place dans le monde et à le 13ème place en Afrique distancée notamment par le Niger qui occupe le 96ème place et qui, rappelons-le, est l’un des pays les plus pauvres dans le monde, le Congo Brazzaville est 83ème, le Côte d’Ivoire 85ème, le Cameroun 91ème, le Sénégal 92ème, et le Maroc qui pointe à le 106ème place. Les pays derrière l’Algérie au classement africain son le Nigeria, classé à le 116ème place, le Tunisie, à le 122e place tandis que l’Égypte se trouve à le 132ème place. Il est également à noter que la Lybie, est le premier pays de classement en Afrique, avec une 80ème place, malgré une crise politique et de nombreux conflits internes.

### **Le Finlande première de classement pour la quatrième fois consécutive**

En effet, le pays scandinave reste le pays le plus heureux de monde avec une note de 7,84 / 10, et ce, pour la 4ème année consécutive dans ce rapport permettant de classer le meilleur niveau de vie à l’échelle mondiale, classement qui, sans surprise, est dominé par les pays européens. Le rapport inclut également le Danemark, 2ème de classement, le suisse, qui arrive à la 3ème place. Les États-Unis sont à le 19ème place, et le France à le 21ème place juste derrière le Belgique.

## **Radio M – Le 22 mars 2021 : L’Organisation nationale des victimes du terrorisme fait entendre sa voix !**



**Des dizaines de représentants des familles des victimes du terrorisme, des années 1990, ont organisé ce lundi un rassemblement de protestation, au niveau de l’avenue Abdelkrim Khettabi (devant l’entrée de la faculté Benyoucef Ben Khedda), à Alger-centre.**

La manifestation a rapidement été dispersée par les forces de l’ordre.

Les manifestants, représentés par l’Organisation nationale des victimes de terrorisme (ONVT) ont revendiqué la « préservation de la mémoire des martyrs du devoir national et les victimes du terrorisme », ainsi que la reconnaissance de la date du 22 mars comme « journée nationale des victimes du terrorisme ».

Par ailleurs, une liste de revendications a été établie par l’organisation nationale des victimes du terrorisme :

La modification du décret exécutif 47/99 du 13 février 1999.

La mise en œuvre de l’instruction du Premier Ministre N°01 du 28 octobre 2017 avec notification aux Walis et restitution de la subvention aux veuves, qui a été transférée de la Caisse des victimes du terrorisme à la Caisse nationale de retraite. Donner aux victimes du terrorisme les moyens de maintenir en permanence le pourcentage d’invalidité accordé aux blessés.

La possibilité de percevoir les subventions du trésor public.

L’ouverture des droits aux soins médicaux à l’hôpital militaire.

Des emplois au profit des enfants des victimes du terrorisme, en particulier les diplômés des universités et des instituts de formation, avec la levée du gèle sur la directive ministérielle conjointe relative à la subvention de 27000 DZD et son application rétroactive depuis 2018.

La reconnaissance et la confirmation de l’application de l’article 56 des lésions corporelles, telles que les victimes décédées, et du transfert de leurs pensions immédiatement après le décès, ainsi que l’abolition de l’article 57, qui prévoit l’enregistrement d’un certificat médical confirmant le décès de la victime lésions corporelles dues à une blessure.

La résolution du problème des dommages matériels à ses biens (garages, automobiles, dommages agricoles, etc.) par le groupe terroriste.

L’égalité des droits entre les victimes du terrorisme civiles et les victimes militaires et gardes communaux.

## **Radio M - Le 23 mars 2021 : Un ex-député du RCD convoqué par la gendarmerie nationale**



**L'ex-député du Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD), M. Atmane Mazouz a reçu une convocation de la gendarmerie nationale de la wilaya de Chlef, indique-le concerné sur sa page Facebook.**

« Je viens d'être destinataire d'une convocation pour comparaître devant la compagnie de gendarmerie régionale de la Wilaya de Chlef. Le motif pour lequel les gendarmes voudraient m'entendre serait relatif à mon déplacement à Oran, en décembre de l'année 2019, pour soutenir la population de la ville qui venait de subir une répression sauvage des forces de sécurité lors de la marche du Hirak », lit-on sur la page de l'ex-député.

D'après lui, les gendarmes de Chlef ont usé « d'intimidations » et de « la coercition » pour détourner leur véhicule et l'escorter de force par une escouade de gendarmes, vers la wilaya de Bejaïa, afin de les empêcher de rallier la ville d'Oran.

« Après presque deux ans, la justice est actionnée pour des motifs qui ne peuvent être étrangers à l'engagement politique constant du RCD sur le terrain », commente-t-il la convocation.

## **Radio M – Le 23 Mars 2021 : Le mouvement des chômeurs de Ouargla prend une tournure dramatique**



**Le mouvement des chômeurs de la wilaya de Ouargla prend ce mardi une tournure dramatique. Désespérés, des jeunes chômeurs ont marché dans les rues de la ville torse nue avant de passer à une action plus radicale et choquante.**

Ils ont littéralement suturé leurs bouches à l'aide des fils métalliques, provoquant ainsi une scène dramatique et désolante, qui a fait couler beaucoup d'encre sur les réseaux sociaux.

En effet, des chômeurs de Ouargla organisent chaque mardi des actions de protestation dans les rues de la ville pour exiger la création de nouveaux postes d'emploi dans les sociétés pétrolières, au profit jeunes chômeurs de la région, l'ouverture d'une enquête sur la gestion du dossier de l'emploi au sud. Ils demandent également la libération des activistes locaux condamnés par la justice à des peines d'emprisonnement.

Dans une récente déclaration à la presse, le ministre du Travail, de l'emploi et de la Sécurité sociale a affirmé que le taux du chômage dans les wilayas du sud est inférieur à celui des wilayas du Nord. Une déclaration qui a ajouté de l'huile sur le feu.

## **Le soir d'Algérie – Le 28 Mars 2021 : Louisa Hanoune, « Les législatives visent à maintenir le statu quo »**



Le Parti des travailleurs (PT), qui a décidé de boycotter les élections législatives du 12 juin prochain, estime que ce scrutin ne répondra pas aux aspirations populaires de changement. Bien au contraire, il vise à imposer le maintien du statu quo « mortel pour le pays » et celui du système.

Karim Aimeur - Alger (Le Soir) - « Ce scrutin est porteur davantage de décomposition politique et de destruction de la démocratie politique et porteur davantage de caporalisation de la vie politique par le pouvoir », a soutenu la secrétaire générale du parti, Louisa Hanoune, hier à l'ouverture d'une réunion avec les responsables des wilayas du centre du pays. Pour elle, ces élections sont loin de constituer une solution à la crise du pays, surtout qu'elles sont programmées dans un contexte politique délétère marqué par la détérioration du climat des libertés démocratiques, la fermeture des espaces politique et médiatique et le retour de la répression des manifestations populaires dans plusieurs wilayas du pays ainsi que les arrestations des activistes.

Ces élections, a affirmé l'oratrice, ne répondent pas ne serait-ce que partiellement aux aspirations de la majorité du peuple, ni ne constituent une amorce de l'avènement de la rupture avec le système hérité du modèle du système du parti unique ou amorcer l'instauration de la démocratie.

« Le prochain scrutin ne peut en aucun cas amorcer le règlement de la question politique centrale de la représentation nationale du peuple qui est un droit nié depuis 1962 à cause du système du parti unique », a-t-elle lancé. Mme Hanoune a dénoncé, en outre, ce qu'elle appelle « la poursuite de l'instrumentalisation » de la pandémie de Covid-19 afin de restreindre les libertés démocratiques, faisant constater le retour de la répression des manifestations populaires dans plusieurs wilayas du pays, avant-hier vendredi. Elle estime que le pays est revenu à la situation vécue en 2019 après la démission de Bouteflika avec le bâillonnement de la presse et la reprise des procès des activistes.

« Nous assistons à plus de convulsions au lieu de l'apaisement », a-t-elle dit en s'interrogeant sur les raisons du maintien du couvre-feu à 22 h dans 16 wilayas du pays. Et d'affirmer que les libertés syndicales, notamment le droit à la grève, sont aussi ciblées, tout comme les partis de l'opposition qui restent toujours attachés au mouvement populaire. Elle en veut pour preuve la convocation de l'ex-député du RCD, Atmane Mazouz, par la brigade de la Gendarmerie nationale de Chlef et « le verdict étrange » dans l'affaire opposant l'ex-député du PT, Djelloul Djoudi, à l'ancienne ministre de la Culture, Nadia Labidi.

Louisa Hanoune voit en ces deux affaires une « criminalisation » de la mission des parlementaires qui consiste en le contrôle de l'action du gouvernement et de ses membres, en condamnant, en outre, l'instrumentalisation de la justice et l'hégémonie du pouvoir exécutif sur le pouvoir judiciaire. Louisa Hanoune a appelé à l'ouverture des champs politique et médiatique pour engager un débat et faire la décantation.

## El Watan – Le 29 mars 2021 : Appel à la ratification de la convention 190 contre le harcèlement : Un code de conduite pour protéger les travailleuses des violences



*Des témoignages ont montré à quel point il est difficile pour les travailleuses victimes de harcèlement ou de violence sur leur lieu de travail de se plaindre et surtout d'être protégées. Lors d'un débat organisé hier par la commission femme de l'UGTA, elles étaient nombreuses à plaider pour un mécanisme de protection et de prévention contre les violences.*

Parce que le droit à un monde du travail exempt de harcèlement sexuel et de violence à l'égard des femmes est désormais consacré par la convention 190, élaborée par l'OIT (Organisation internationale du travail) et entrée en vigueur depuis une année, «*il y a nécessité d'intégrer ce nouveau mécanisme, qui s'apparente à un code de conduite contre un ensemble de comportements et de pratiques inacceptables, qu'ils soient occasionnels ou répétés et qui causent ou sont susceptibles de causer des dommages physiques, psychologiques, moraux, sexuels*».

C'est le plaidoyer que fait la commission femme de l'Union général des travailleurs algériens (UGTA), depuis près d'un mois, afin que l'Algérie ratifie la convention 190.

Lors d'une rencontre ayant regroupé, hier à Alger, des syndicalistes de nombreuses régions du pays, notamment des secteurs du textile, des transports, de la pétrochimie et du gaz et de la sécurité sociale, mais aussi des représentants du Fonds des nations unies pour la population (FNUAP) et du Centre d'information et de documentation sur les droits des enfants et des femmes (CIDDEF), Soumia Salhi commence par planter le décor en revenant sur «*cette violence omniprésente qui n'épargne aucune catégorie sociale*» et rappelle que depuis le début de l'année en cours 11 femmes ont été tuées. «*Il n'existe pas de procédure spéciale au niveau du syndicat et encore moins au sein des entreprises. De même que le code du travail ne prévoit pas de mécanismes contre la violence en milieu professionnel. Les femmes ne se plaignent pas et, de ce fait, elles ne peuvent être accompagnées* », déclare M<sup>me</sup> Salhi. Insistant sur cette loi de l'omerta, la conférencière regrette qu'il n'y ait pas d'enquêtes récentes sérieuses, et s'est limitée à rappeler qu'en 2015 un rapport mondial sur le harcèlement fait état que seulement 10% des victimes se plaignent. Mais, depuis quelques années, 7000 à 8000 femmes déposent plainte annuellement pour violences. «*C'est grâce à elles que nous avons pu rendre le harcèlement et les agressions contre les femmes plus visibles.* » Le débat laisse place à des témoignages saisissants sur le harcèlement en milieu professionnel et les difficultés pour les victimes de briser le silence. «*Je suis syndicaliste à Tamanrasset, les femmes ne me sollicitent jamais sur leur lieu de travail. Elles viennent me voir chez moi, à la maison. Elles font l'objet de harcèlement, mais refusent de déposer plainte.*

*Elles veulent que le problème soit résolu dans la discrétion. Je leur demande d'enregistrer l'harceleur. Pour moi, c'est une preuve qui me permet d'agir auprès de son responsable*

*hiérarchique. Moi-même, en tant que syndicaliste, avant que je ne me marie, j'ai fait l'objet de harcèlement. J'ai bataillé durement pour avoir gain de cause », relate l'intervenante.*

Et de conclure : *« Il nous faut une procédure spéciale qui permet de protéger aussi bien les victimes que les témoins. »* Une autre syndicaliste de Médéa révèle : *« J'ai été sollicitée par une travailleuse, qui se plaignait par écrit du comportement de son responsable à son égard. J'ai écrit un rapport à son chef hiérarchique. En réponse, ce dernier m'attaque en justice. J'ai été condamnée à une peine de prison, assortie d'une amende. J'ai bataillé longtemps avant que je n'obtienne la relaxe. L'article 341 bis du code pénal relatif au harcèlement sexuel est muet sur la procédure à suivre. En tant que syndicaliste, je ne peux intervenir et les témoins refusent souvent d'aider la victime, surtout si l'harcéleur est un responsable ».* Ce témoignage rejoint celui de cette militante, ex-syndicaliste, qui fait partie de la commission femme de l'UGTA. *« Lorsque je suis saisie par une travailleuse, souvent le responsable harceleur ne me reconnaît pas le statut d'accompagnatrice. Il se retourne contre la victime. Celle-ci n'a aucune protection. Elle est seule et à la merci de son harceleur. Il ne lui vient même pas à l'idée de déposer plainte. Comment peut-elle le faire alors qu'elle travaille avec lui, et que de ce fait, elle risque de perdre son emploi. Celles qui ont des contrats à durée déterminée sont les plus vulnérables. Elles sont l'otage de leur harceleur, qui les menace d'une décision de résiliation de la relation de travail »,* affirme l'intervenante.

D'autres participantes parlent de cette « autre violence » consacrée, disent-elles, par l'article 32 du décret 84-27, qui prive les femmes enceintes de leur droit à un congé de maternité en cas d'une journée d'absence, même autorisée. À ce titre, Nadia Aït Zaï, directrice du CIDDEF, explique que la convention 190 de l'OIT définit ces violences, comme des comportements et des pratiques qui causent des dommages physiques, psychologiques, sexuels ou économiques aux travailleuses. En matière de protection, elle appelle les États à prendre les mesures appropriées pour prévenir la violence et le harcèlement dans le monde du travail. À la fin des travaux, les participantes se sont entendu pour sanctionner le débat par des recommandations qui serviront aux campagnes de plaidoyer pour la ratification de la convention 190 de l'OIT par l'Algérie, entamées d'ailleurs au mois de novembre 2020 par un appel dans ce sens adressé par le secrétaire général de l'UGTA au Premier ministre.